

René CAILLAUD

membre de la Société Historique de Montréal

**NORMANDIE
POITOU ET
CANADA FRANÇAIS**

REPRODUCTION
D'UN MANUSCRIT
DU XVII^e SIÈCLE



25 est, rue S.-Jacques
MONTREAL

1945

Normandie, Poitou et Canada français

René Caillaud



Fides, Montréal, 1945

Exporté de Wikisource le 14 juillet 2026

R e n é C A I L L A U D

membre de la Société Historique de Montréal

**NORMANDIE
POITOU ET
CANADA FRANÇAIS**

25 est, rue S.-Jacques

MONTREAL

1945

TABLE DES MATIÈRES

Préface

- I — Avant-propos
- II — Normandie, Poitou et Canada français ; ou de la contribution respective de ces deux provinces au peuplement de la Nouvelle-France et à la formation du peuple canadien-français
- III — Légendes du pays poitevin et légendes du pays de Québec
- IV — Légende du Chef de Saint-Jean-Baptiste
- V — Appendice — pièces justificatives
- VI — Bibliographie
- VII — Tableau de l'abbé Stanislas Lortie

PRÉFACE

Monsieur René Caillaud a bien voulu demander à un Poitevin de passage au Canada quelques mots d'introduction au petit livre où il unit, dans une égale piété, la Province de Québec et la Province du Poitou.

Il rejoint, en exprimant ce désir, une des paroles d'accueil qui m'ont le plus touché, parmi toutes celles par lesquelles les Canadiens de 1945 ont eu l'amabilité de manifester la cordialité et la fidélité de leur bienvenue au Français de France qu'ils fêtaient en moi. C'était à Québec, au Cercle universitaire, dans un dîner organisé par la faculté de droit de l'Université Laval. Monsieur le juge Roy, qui présidait, a exprimé sa joie que la France ait, cette fois, délégué au Canada un universitaire représentant une de ces provinces françaises, que l'éclat du grand Paris cache souvent outre Atlantique. Et, oubliant, pour ainsi dire, que Québec n'est pas seulement un chef-lieu, mais une capitale, il a bien voulu comparer la Province de Québec à une province française, riche, comme elle, de passé, et nourrissant les générations qui montent, de la sève généreuse de ce passé, médité dans le recueillement provincial.

Le livre de Monsieur Caillaud est fait de cette sève. L'auteur, né poitevin, est devenu Canadien, mais il s'est, en quelque sorte, implanté, dans sa patrie nouvelle, avec la motte de terre qu'il avait apportée du Poitou ; et il a découvert que cette motte de terre se trouvait replacée au milieu d'un champ fait de mottes semblables, qui, bien que depuis beaucoup plus longtemps enracinés au sol canadien, avaient gardé les marques du sol natal.

Les liens de filiation qui unissent à la Province de Poitou-Charentes tant de familles canadiennes, ont éclaté aux yeux du Poitevin que je suis de la manière la plus simple et la plus propre à lui inspirer, pour sa Province, une légitime fierté. Parmi les plus hautes personnalités canadiennes rencontrées par lui, la majorité, en effet, lui a spontanément indiqué qu'elle descendait d'ancêtres venus, il y a quelque 300 ans, de la Région Poitou-Charentes. Son Éminence le Cardinal Villeneuve et Son Excellence

M^{rs} Charbonneau sont l'un et l'autre originaires de la Charente-Maritime. Monsieur le juge Thibaudeau-Rinfret qui préside, avec tant de sereine autorité, la Cour Supérieure du Canada, est d'une famille poitevine, qui a eu, en France même, d'autres illustrations, parmi lesquelles un avocat de Poitiers, introduit par Bonaparte dans son Conseil d'État, et dont les mémoires sont particulièrement précieux pour l'histoire du Consulat et de l'Empire. Ce Thibaudeau poitevin permet notamment à ses lecteurs d'assister, par l'imagination, aux séances du Conseil d'État où s'est discuté le Code civil et d'y voir vivre Bonaparte. Enfin j'avais remarqué que le Ministre canadien des Transports portait le même nom que l'adjoint et qu'un des conseillers municipaux de la commune dont je suis maire. Je n'ai donc été nullement surpris quand l'Honorable M. Michaud m'a révélé ses origines poitevines.

Et je prie de m'excuser tous ceux que j'ai également rencontrés, — et que je ne puis nommer ici, car ils seraient trop nombreux, — mais que j'ai été touché de voir évoquer devant moi, avec tant de fidélité, des origines qui faisaient d'eux presque mes concitoyens.

Aujourd'hui, les événements ont reconstitué en France, même dans le cadre administratif, la région Poitou-Charentes, dont M. Caillaud a montré l'unité, et qui comprend les cinq départements de la Vienne, des Deux-Sèvres, de la Vendée, de la Charente et de la Charente-Maritime. C'est une région dans laquelle beaucoup de Canadiens français viendront sans doute, après la guerre, rendre un pieux hommage de leurs origines. Nous n'aurons pas de peine, de l'autre côté de l'Océan, à donner, à cette même région, la fierté de ses fils canadiens. Ainsi fructifiera l'œuvre dont Monsieur Caillaud a voulu se faire l'artisan, le culte du lien de famille unissant nos deux grandes provinces : la Province de Québec et la Province du Poitou.

RENÉ SAVATIER

Professeur de droit civil à la Faculté de Droit de l'Université du Poitiers

Montréal, avril 1945.

I

AVANT-PROPOS

Les textes contenus dans cette brochure sont ceux de deux travaux présentés devant les membres de la Société Historique de Montréal. Le premier est reproduit sans aucun changement. C'est un mémoire qui a pour titre : *Normandie, Poitou et Canada français, ou de la contribution respective de ces deux provinces au peuplement de la Nouvelle-France et à la formation du peuple canadien-français*. Ce travail a été lu le 25 mars 1942. Il a paru en entier en juin de la même année, dans les colonnes du journal *Le Canada*, accompagné d'une présentation signée par son rédacteur en chef, M. Edmond Turcotte.

Le deuxième texte est celui d'une conférence intitulée : *Légendes du pays poitevin et légendes du pays de Québec*, qui a été prononcée le 29 mars 1944. Ce texte a subi quelques retouches et corrections, à la suite de nouvelles lectures et de recherches faites ultérieurement.

Mémoire et conférence ont été commentés en termes très sympathiques par un critique littéraire du journal *Le Devoir*. Encouragé par l'accueil fait à mes modestes travaux par ces deux quotidiens de Montréal et cédant aux instances de gens, de la sincérité desquels je n'ai pas de raisons de douter, qui m'ont affirmé, après m'avoir entendu ou m'avoir lu, que ces travaux étaient de nature à intéresser beaucoup d'autres personnes, je me suis décidé à les faire éditer ensemble en une brochure mise à la disposition du personnage redoutable qu'on appelle le Grand Public.

J'ai cru utile d'y ajouter une légende, celle du Chef de Saint-Jean-Baptiste, parce qu'elle se rapporte au patron national des Canadiens français et que, comme telle, elle devrait être connue et appréciée par eux, qu'ils aient ou non dans les veines du sang d'ancêtres saintongeais.

J'ai cru utile aussi de fournir, en un appendice, des pièces justificatives. Cet appendice est composé d'une suite de citations et de titres d'ouvrages

ou d'articles placés sans ordre défini. Les unes et les autres tendent à montrer comme quoi, d'après les écrits de nombreuses personnes offrant des garanties de compétence réelle, l'appellation de Poitou doit s'étendre bien au delà des limites fixées généralement à cette province et comme quoi les anciennes provinces de l'Angoumois, de l'Aunis, du Poitou et de la Saintonge, comprises dans l'unité régionale, le bloc appelé aujourd'hui le Centre-Ouest de la France, sont parties inséparables d'un même ensemble. Au cours des siècles, ces provinces n'ont pas cessé d'être étroitement unies, associées et entremêlées dans cet ensemble, au point de former quelque temps, à elles quatre, toute l'Aquitaine. À la lecture de leur histoire, on est tout naturellement porté, bien qu'une telle opinion puisse ne pas être absolument orthodoxe aux yeux d'historiens professionnels, à les ranger sous cette dénomination unique et à appliquer la qualification commune d'Aquitains à leurs habitants, réservant les noms de Guyenne et de Gascogne aux pays qui sont situés au sud et qui sont habités par des populations différentes.

Enfin j'ai cru utile d'ajouter une liste de références bibliographiques. Pourront en tirer profit ceux ou celles en qui la lecture de cette brochure provoquera des résonances ou fera vibrer des fibres secrètes, — telles des échos à de mystérieux appels des ancêtres, — ceux ou celles encore en qui elle éveillera la curiosité pieuse, le désir d'en savoir davantage.



L'auteur de ces pages n'est ni un savant, ni un érudit, ni un historien professionnel. C'est un simple amateur, un simple profane qui soumet de bonne foi au public de bonne foi des idées suggérées par ses recherches et une thèse allant à l'encontre d'une croyance communément répandue et admise presque à l'égal d'un dogme, selon laquelle l'ascendance normande des Canadiens français est exclusive et quasi intégrale.

Au cours d'un séjour fait en 1919 dans une famille *d'habitants* des rives du Saguenay, non loin de Chicoutimi, je fus frappé de certaines ressemblances existant entre cette famille, censée être d'origine normande, et celle d'une quelconque famille de *paysans* de mon Poitou natal. Cette constatation me donna l'envie d'approfondir la question des origines du

peuple canadien-français ; elle fut le point de départ de mes études et de mes recherches.

Dans sa *Revue des Livres*, un critique littéraire qui signe des initiales M. T., écrivait en janvier 1941, dans le périodique *La France Libre*, publié à Londres, à propos de *Trente Arpents*, de l'écrivain canadien Ringuet : « ... Euchariste Moisan (le héros du roman)... se montre dur à la peine, économe, madré, un rien buveur, obstiné, chicanier ; il parle peu, surtout par gestes, et se gardant bien d'aller droit au fait. Bref, un vrai Normand. Ses lointains aïeux le furent-ils vraiment ? Ou bien n'est-ce pas plutôt que Maupassant nous a induits à considérer comme normands des traits qui sont ceux du paysan français, où qu'il se trouve, et même sevré de la France depuis deux siècles ? »

Ceux qui se refuseront à admettre que le terme Poitou doive s'étendre à l'Angoumois, à l'Aunis et à la Saintonge, et que, par conséquent, cet ensemble des quatre provinces-sœurs constitue une unité qui a fourni à la Nouvelle-France pendant la période fondamentale s'étendant de 1608 à 1700 beaucoup plus de colons que la Normandie, seront bien obligés cependant d'accepter les statistiques de l'abbé Lortie, dont les tableaux font jusqu'à présent autorité. ^[1] Or d'après ces tableaux, le Poitou proprement dit vient en troisième place, suivant de près l'Île-de-France ; puis viennent, en quatrième place l'Aunis ; en cinquième la Saintonge, et, en huitième l'Angoumois.

Il s'ensuit que, de toute façon, les Canadiens français ont, généralement parlant, une forte proportion de sang strictement poitevin dans les veines, sans compter le sang angoumoisin, aunisien et saintongeais.



La plupart des gens renseignés reconnaissent que, avec les données actuelles du problème, il est extrêmement difficile, sinon impossible d'établir avec une absolue précision, pour chaque province de France, quel a été son apport numérique dans le peuplement, ou plus exactement dans la formation de la Nouvelle-France. Et le problème se trouve compliqué du fait que, parmi les premiers colons, il en est beaucoup qui n'ont pas fait

souche, soit qu'ils soient retournés en France soit qu'ils soient demeurés célibataires.

Reste une solution ingénieuse mise de l'avant, je crois, par mon savant et très estimé collègue de la Société Historique de Montréal, le R. P. Archange Godbout, O. F. M. Il s'agirait de prendre, dans diverses régions de la province de Québec, un certain nombre de Canadiens français contemporains dont on pourrait retracer l'ascendance jusqu'à la souche pour les différentes branches de leurs arbres généalogiques, et de déterminer un pourcentage, quant aux proportions de sang normand, poitevin, picard, breton, etc... qu'ils ont dans les veines. La moyenne ainsi obtenue fournirait, semble-t-il, les données les plus approximatives et les plus fiables auxquelles on puisse prétendre.



Si l'on peut considérer comme incontestable que des caractéristiques normandes soient apparentes et même dominantes dans le Canadien français d'aujourd'hui, est-il cependant concevable, si l'on tient compte de l'atavisme, — et ne doit-on pas en tenir compte ? — que seules les influences héréditaires de ses ancêtres normands, absorbant ou annihilant toutes les autres, lui aient été transmises de génération en génération ? est-il imaginable que ses réactions, son comportement, ses inclinations, sa tournure d'esprit, en un mot les divers éléments constitutifs des traits de sa physionomie morale ne reflètent en rien des origines poitevines, et que se soit montré réfractaire à toute transmission atavique le sang qu'ont apporté en si grande abondance sur les rives du Saint-Laurent les aïeux venus, au xvii^e siècle, des quatre provinces-sœurs du Centre-Ouest de la France ?

En ce qui concerne la question de la transmission des caractères ethniques par hérédité, on peut se demander si, d'une manière générale, on associe, autant qu'il conviendrait, la biologie à l'histoire et si les tenants de cette science récente, ou du moins en plein renouveau, qu'est la génétique ne devraient pas avoir davantage leur mot à dire dans l'étude de certains problèmes d'ordre historique.



Quoi qu'il en soit, les Canadiens français se proclament, — et ils ont raison de le faire, — les Français d'Amérique. Il ne s'agit pas naturellement pour eux de demeurer des copies immuables de leurs ancêtres ni d'être identiques aux Français de la France d'aujourd'hui. Ce n'est ni possible ni souhaitable. L'illustre économiste français Lucien Romier, qui donna au Canada, en 1932, des cours et des conférences très suivis et très goûtés, a écrit à ce sujet des lignes fort justes et fort bien pensées, dans un article paru, en 1933, dans *Le Temps*, de Paris. À la question : La province de Québec est-elle la France ? il répond : « La France ? si l'on veut. Mais une autre France, un autre arbre sur les mêmes racines, respirant un autre air, subissant un autre climat, avec d'autres épreuves... ayant développé d'autres vertus pour d'autres circonstances. »

Si les Canadiens français, en s'enracinant de plus en plus en terre d'Amérique, en s'adaptant de plus en plus à ce continent où s'édifie chaque jour davantage leur seule et unique patrie, à laquelle ils se doivent avant tout, si ces Canadiens français sont destinés fatalement à se différencier encore plus des Français de France, pour y créer un type nouveau dans la famille des peuples humains, cela ne leur interdit aucunement, bien au contraire, de chercher à s'imprégner de culture française, et à maintenir très haut et à faire rayonner puissamment, de ce côté de l'Atlantique, le flambeau d'une civilisation qui est la continuatrice des civilisations grecque et romaine, et qui fait depuis des siècles la grandeur et la gloire de la France.

Aussi est-il parfaitement naturel et légitime que les Canadiens français cherchent à se renseigner le plus possible sur les gens et sur les choses de France, plus particulièrement sur les gens et sur les choses des provinces où se sont façonnées les âmes de leurs ancêtres. Afin de transmettre plus intégralement à leurs descendants le suc, la *substantifique moelle*, pour parler à la manière de Rabelais, de la civilisation française dont ils se réclament, il leur faut pouvoir répondre pleinement à la question : qu'est-ce qu'un Français ? ils ne peuvent se bien connaître, ils ne peuvent se bien comprendre eux-mêmes que s'ils y peuvent donner une réponse véritablement adéquate.

Mais, pour pénétrer plus profondément encore dans l'intimité de leur propre nature, il serait bon aussi qu'ils puissent répondre de façon

appropriée à la question : qu'est-ce qu'un Normand ? qu'est-ce qu'un Percheron ? qu'est-ce qu'un Breton ? et ainsi de suite pour les provinces de France qui ont le plus contribué à la formation du peuple canadien-français. À ceux qui jugeront leurs connaissances insuffisantes pour répondre assez pleinement à la question : qu'est-ce qu'un poitevin ? la lecture de cette brochure fournira quelques éléments.

En passant je leur recommande de lire l'histoire du Poitou, je veux dire du Poitou proprement dit. Elle est captivante et même passionnante en beaucoup de ses pages. Les Poitevins sont profondément attachés à leur province. C'est leur petite patrie. Pendant des siècles, le Poitou qui, en bien des domaines, avait été en avance sur le royaume de France et tenait obstinément à son indépendance nationale, s'est montré ardemment anti-français, ainsi que l'expose Guérinière, dans son Histoire générale du Poitou. Aujourd'hui, bien qu'il éprouve une dilection particulière pour cette terre qui a façonné son âme, le Poitevin est Français avant d'être Poitevin. Le Poitou est tellement intégré, fondu dans la grande patrie française que la pensée impie d'une séparation, d'une autonomie quelconque hors du cadre de la France, désormais une et indivisible, n'effleure certainement pas l'esprit d'un seul Poitevin.

L'Amicale des Deux-Sèvres, organe mensuel des Originaires des Deux-Sèvres habitant Paris, publiait en 1937, dans un numéro spécial édité à l'occasion de l'Exposition Internationale de Paris, un article de M. Maurice Béguin, archiviste des Deux-Sèvres, dans lequel celui-ci déclare : « ... la tradition d'un pays, c'est vraiment plus qu'une vieille chose débile et touchante : la tradition, c'est une réserve qu'on a ; c'est un repli où se retrouver ; c'est une ressource. La tradition, voyez-vous, fait parfois le même bien et redonne les mêmes forces qu'un bon tonique, ou qu'un bon bain. »

Ne peut-on prétendre que plus le Canadien français, se retrempant dans le passé, connaîtra à fond ce qu'est un Français, ce qu'est un Poitevin, ce qu'est un Normand, ce qu'est un Saintongeais, etc., mieux il se connaîtra lui-même, mieux il sera armé pour se défendre contre toute assimilation et assurer la survivance de ses caractères ethniques, et plus il sera à la fois attaché à sa province de Québec et bon canadien tout court ?

Racontant et commentant ses promenades à travers Paris et sa banlieue, lors d'un séjour prolongé qu'il avait fait en France plusieurs années auparavant, M^{gr} Olivier Maurault, recteur de l'Université de Montréal et président de la Société Historique de Montréal, disait, dans un article que publiait, en décembre 1940, le *Quartier Latin*, organe des étudiants de cette même université : « Ainsi nous devenions, de semaine en semaine, plus Français... sans cesser d'être Canadien... »

En donnant au mot histoire une acception très large, en y incluant le développement des arts, de la littérature et de la science, des coutumes, du folklore et de ce qu'on appelle la petite histoire, ne peut-on reprendre au figuré cette affirmation et déclarer qu'un Canadien français qui se promène à travers l'histoire de la France et celle de l'une ou l'autre de ses provinces et qui y prolonge le séjour de sa pensée, s'il devient, ce faisant, plus Français ne cesse pas pour cela d'être Canadien et même s'aide à le rester davantage ?



Si l'accueil fait par le public à ce petit livre est favorable, et si Dieu me prête vie, le présent ouvrage n'est peut-être qu'un commencement. Le sang poitevin que j'ai dans les veines me fait désirer pouvoir publier des travaux nouveaux au fur et à mesure que m'en sera donnée la possibilité par des études nouvelles et de nouvelles recherches, dont l'aboutissement me mettrait en mesure de faire connaître davantage en terre canadienne le Poitou et les trois provinces-sœurs qui le complètent et forment avec lui une unité.

Avoir des imitateurs est mon vœu le plus ardent. Je souhaite très vivement que d'autres chercheurs ou des historiens publient des travaux ou des ouvrages du même genre sur d'anciennes provinces insuffisamment connues de la vieille France qui sont également pour les Canadiens français des *terres ancestrales* ayant contribué d'une façon plus ou moins considérable au peuplement de la Nouvelle-France au cours de l'époque capitale de sa colonisation.

Il y a là, selon moi, un monument magnifique à élever, monument tout à la gloire de la France d'Europe comme de la France d'Amérique. Puissent

mes modestes travaux en être les premières pierres.

René CAILLAUD

Montréal, 1944

P.-S. — Ce serait pour moi, me semble-t-il, manquer à un devoir que de ne pas mentionner ici le nom de Monsieur le professeur E. Denis de la Ronde, un poitevin des Deux-Sèvres, fixé depuis longtemps à Montréal. Si j'ai pu effectuer certaines recherches et mener à peu près à bonne fin certains travaux sur les provinces du Centre-Ouest de la France, je le dois dans une large mesure à M. Denis de la Ronde qui, avec la plus grande complaisance, a mis à ma disposition les richesses de sa bibliothèque.

R. C.

1. [↑](#) Voir à la fin du volume.

II

NORMANDIE, POITOU ET CANADA FRANÇAIS

ou

De la contribution respective de ces deux provinces au peuplement de la
Nouvelle-France et à la formation du peuple canadien-français [\[1\]](#)

Que les Canadiens français sont des Normands, c'est pour plusieurs un dogme, un article de foi à propos duquel il serait péché d'émettre le moindre doute. Pour beaucoup, c'est un axiome, une vérité tellement évidente que son bien-fondé n'a pas besoin d'être démontré. Pour presque tout le monde, c'est devenu un lieu commun, un fait historique sur lequel il n'y a pas à revenir ni même à discuter.

Qu'on me permette de citer une anecdote qui illustre bien cette conviction si répandue, à savoir : qui dit Canadien français dit Normand. Causant un jour avec un Canadien français de type méridional, qui avait des yeux et des cheveux noirs comme ceux d'un Espagnol, je lui demandai s'il savait de quelle région de France venaient ses ancêtres. Il me répondit : « Ils étaient Normands ; il paraît que mes ancêtres venaient du diocèse de La Flèche en Normandie. » — Le malheur, c'est que La Flèche se trouve en Anjou et que la province de l'Anjou est séparée de la Normandie par la province du Maine. Le malheur c'est aussi que l'Angevin est très différent du Normand, sous bien des rapports. Pour ce brave homme, tous les diocèses de France devaient se trouver en Normandie et on ne pouvait venir de France sans venir plus ou moins de Normandie. Mais pourrait-on dire, n'est pas Normand qui veut. L'affirmation répétée d'une opinion et l'insistance à la propager, même si ce faisant, on agit de la meilleure foi du monde, ne sauraient suffire à rendre cette opinion conforme à la vérité.

Peut-être jugera-t-on qu'il est permis à un esprit curieux, — sans qu'il coure le risque de se faire lapider, — de poser devant des gens de bonne foi plusieurs points d'interrogation et d'attirer leur attention sur des faits qui

méritent qu'on s'y arrête, qu'on y réfléchisse et qui sont de nature à faire réviser certaines croyances. Ce ne serait pas la première fois que la recherche historique aurait fait s'écrouler des monuments d'apparence inébranlable dont on s'apercevait, en les examinant de près, qu'ils reposaient sur des bases fragiles, sur des hypothèses et non sur des réalités. La conclusion d'un syllogisme n'est-elle pas rigoureuse qu'à condition que ses prémisses soient hors de doute ?



Les Canadiens français ont-ils le type physique des Normands, ou plus précisément des ancêtres nordiques, les Northmans, dont on prétend qu'ils sont issus ? D'après Littré, ces ancêtres Scandinaves, qui peuplèrent le Danemark, la Norvège et la Suède appartiennent à une race de grande taille, à peau très blanche, à cheveux clairs et aux yeux bleus. Qui oserait affirmer que cette description s'applique à l'ensemble de la population canadienne-française ?

D'autre part, les Normands de France qui firent souche au Canada sont-ils eux-mêmes les descendants en droite ligne et sans mélange des trois grandes familles de la race Scandinave : la danoise, la norvégienne et la suédoise ? La Grande Encyclopédie nous assure que les invasions des pirates Scandinaves, dans tous les pays qu'ils ravagèrent, ne furent pas des invasions de peuples en masse, mais des invasions de bandes qui menaient un tel genre de vie que, seuls, des êtres du sexe masculin pouvaient en faire partie. Cela ne laisse-t-il pas entendre, par conséquent, que lorsque ces ancêtres nordiques se fixèrent sur le sol de France pour y devenir des Normands, ils épousèrent des femmes du pays, c'est-à-dire des Celtes, puisque les territoires qui constituèrent le duché de Normandie était peuplés alors de tribus celtiques ? L'histoire ne nous apprend pas que les Normands aient amené la disparition de ces tribus par des massacres en masse. Même en admettant qu'ils aient pu constituer, avec des femmes amenées de Scandinavie, des îlots importants de populations exclusivement scandinaves, en différents points du duché, n'est-il pas logique de croire que, si les premiers Normands purent être de purs Scandinaves, leur sang nordique fut de plus en plus dilué dans les veines des générations qui leur ont succédé ? Peut-être n'est-il pas sans intérêt de rappeler que, s'il faut en

croire certains historiens, le chef des pirates northmans ou scandinaves, Rollon, premier duc de Normandie, donna l'exemple du métissage de la race en épousant lui-même Gisèle (ou Giscla), fille du roi de France Charles le Simple. Si ce mariage est mis en doute par d'autres historiens, il est du moins certain que le fils de Rollon, Guillaume I^{er} Longue-Épée, deuxième duc de Normandie, maria sa sœur Gerloc à Guillaume III, Tête d'Étoupe, comte de Poitou et duc d'Aquitaine. N'est-il pas conforme au bon sens de supposer que les Northmans, devenus maîtres du sol français qu'ils avaient conquis et que leur avait abandonné le roi de France, finirent à la longue, dans ce duché où ils occupent ce que l'on appellerait aujourd'hui les postes de commandes, par s'amalgamer avec la masse de la population autochtone pour engendrer une descendance de moins en moins scandinave et devenue fortement celtique chez les Normands qui émigrèrent au Canada 600 à 700 ans plus tard ? Combien moins encore de sang de pirate viking doit couler, en ce vingtième siècle, dans les veines des Canadiens français, descendants de ces Normands des XVII^e et XVIII^e siècles, puisque les générations qui se sont succédées depuis n'ont cessé d'essaimer et de se disperser aux quatre coins de la Nouvelle-France, où elles ont contracté mariage avec des descendants d'émigrants venus de près de quarante autres provinces françaises.

Les Canadiens français ont-ils le type moral, si l'on peut dire, la tournure d'esprit, les inclinations, les penchants naturels qui sont censés caractériser nettement leurs soi-disant cousins normands de la vieille France et différencier ceux-ci des Français des autres provinces ? C'est là une question embarrassante à laquelle pourraient seuls répondre péremptoirement des spécialistes en la matière. Si, pour se renseigner, on consulte la Grande Encyclopédie au mot « Normand », on y découvre, décochés aux Normands, des traits que l'on peut hésiter à rapporter. Je me risque cependant à le faire, après avoir prié de croire que je n'y mets aucune malice. Donc, d'après ce savant ouvrage : réconciliation normande, signifie « fausse réconciliation » ; réponse normande signifie « réponse ambiguë » ; répondre en Normand, signifie « ne dire ni oui ni non ». Dire de quelqu'un : c'est un fin Normand cela veut dire : « C'est un homme adroit et fort enclin à tromper ». D'après un dicton : « Un Normand a son dit et son dédit », ce qui signifie que les Normands sont sujets à manquer de parole. D'après un

autre dicton : « 99 pigeons et un Normand font cent voleurs » — Boutades que tout cela, charges exagérées ? C'est plus que probable. Qui oserait affirmer que le Tartarin d'Alphonse Daudet soit un miroir si fidèle que tous les Tarasconnais s'y reconnaissent ? Les Tarasconnais sont les premiers à sourire des galéjades spirituelles de Tartarin. Sans doute les Normands sourient-ils pareillement des traits qu'on leur décoche et autorisent-ils ainsi les Canadiens français, fiers de leur ascendance normand, à sourire, eux aussi, devant le miroir et à ne pas s'y découvrir une ressemblance frappante et indéniable avec cette image de leurs soi-disant frères de race du pays normand.

Est-il bien prouvé d'ailleurs que certaines des particularités que l'on remarque dans le caractère ou la tournure d'esprit des Canadiens français soient exclusivement normandes ? Ne perdant pas de vue que le peuple canadien-français est essentiellement un peuple de *paysans*, comme on dit en France, ou d'*habitants*, comme on dit au Canada (en enlevant à ces deux mots tout sens péjoratif), ne peut-on se demander si ces particularités ne sont pas simplement, ou dans une large mesure, des particularités paysannes qui se retrouvent, plus ou moins prononcées, dans la généralité de la paysannerie française ?



Quoi qu'il en soit, l'idée peut venir de faire une expérience assez curieuse, celle de rechercher parmi les Français qui vinrent fonder et coloniser la Nouvelle-France, parmi ces pionniers ayant laissé un nom ou ayant, de par l'influence exercée sur leurs contemporains, le plus contribué à façonner à sa naissance l'âme canadienne-française, de rechercher, disons-nous, quels furent ceux qui n'étaient PAS d'origine normande. Procédant donc par élimination, on découvre, en feuilletant les pages de l'*Histoire du Canada*, par François-Xavier Garneau, les faits suivants :

D'Argenson venait de Touraine ; de Beauharnois était Breton ; de Beaujeu était originaire de la région lyonnaise ; l'intendant Bégon était de Blois ; François Bigot était de Bordeaux ; Marguerite Bourgeoys était Champenoise ; Samuel de Champlain, le fondateur de Québec, était de Brouage, en Aunis ; Adam Dollard des Ormeaux venait de l'Île-de-France ; Louis de Buade, comte de Frontenac, venait également de l'Île-de-France et

appartenait à une famille d'origine béarnaise ; de la Gallissonnière était de Rochefort, en Aunis ; Louis Hébert, le premier colon était Parisien ; le marquis de la Jonquière était un méridional ; Monseigneur François de Montmorency-Laval était né à Chartres, capitale de la Beauce, en Orléanais ; Jean de Lauzon était d'origine parisienne, semble-t-il ; François de Lévis était né en Languedoc, d'une famille de l'Île-de-France ; Paul de Chomedey de Maisonneuve, le fondateur de Montréal était Champenois ; Jeanne Mance était également Champenoise ; Mère Marie de l'Incarnation, fondatrice des Ursulines, venait de Touraine ; le père Marquette venait du Laonnois ; Louis de Saint-Véran marquis de Montcalm, était de Candiac, en Languedoc ; de Monts venait de la Saintonge ; Jean de Poutraincourt était Picard ; Pierre Radisson était de Paris ; de Salaberry était né en Navarre ; Jean Talon était né en Champagne ; Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil, était d'une famille originaire du Languedoc.

Voilà 25 noms de personnages historiques qui n'étaient pas normands. C'est une liste incomplète. Il serait intéressant de la compléter et de dresser en regard, pour établir une proportion, la liste des autres personnages historiques qui, à la même époque, vinrent de Normandie.

Mais bien d'autres facteurs, assurément, ont eu une influence. On peut estimer que les personnages historiques, si considérables soient-ils, ne sont pas le facteur qui contribue le plus à former l'âme d'un peuple. Les mères et les éducateurs n'ont-ils pas une influence beaucoup plus grande ? Combien alors il serait intéressant de déterminer de quelles régions de France vinrent les premières mères canadiennes, les premières ursulines, les premières religieuses de la Congrégation de Notre-Dame, les premiers jésuites ? Combien intéressant aussi ce serait de procéder à des recherches semblables en ce qui concerne le clergé.

Il se peut que, dans la formation de l'âme canadienne-française et de la tournure d'esprit canadienne-française, dans l'orientation de la mentalité canadienne-française, l'influence normande ait été prépondérante et que le parler normand, avec son accent particulier et son vocabulaire du terroir, ait supplanté l'apport linguistique des autres provinces françaises. Sur ce dernier point l'historien Garneau, l'abbé Stanislas Lortie, M. Adjutor Rivard et d'autres ont sans doute raison quand ils soutiennent la thèse que les Normands, ayant été les plus nombreux, parmi les premiers arrivés,

furent, en conséquence, en position avantageuse pour influencer le parler des habitants de la Nouvelle-France et lui donner une physionomie nettement normande.

Quant à l'importance présumée de la supériorité numérique des Normands sur les émigrants venus des autres provinces de France, à la fin de la grande période de peuplement de la colonie, il semble que les données dont on dispose aujourd'hui permettent de penser qu'on en peut douter ou, du moins, en discuter.

L'abbé Stanislas Lortie, professeur à l'Université Laval, de Québec, s'est livré à une étude approfondie de la question. Il a puisé sa documentation dans les meilleurs ouvrages, de même que dans cette source précieuse que constitue le Registre de confirmation de M^{gr} François de Montmorency-Laval, premier évêque de Québec. Il a communiqué au Premier Congrès de la Langue Française au Canada, tenu à Québec en 1912, le résultat de ses recherches. D'après un tableau présenté par lui, faisant connaître le nombre et l'origine des émigrants arrivés au Canada pendant la période capitale s'étendant de 1608 à 1700, la Nouvelle-France aurait reçu un total de 4,894 émigrants, dont 958 venaient de Normandie. Si l'on ajoute à ce nombre, déclare l'abbé Lortie, les 984 émigrants venus, selon Rameau, de 1700 à 1780, on arrive à un total général de 5,878, dont 1,045 Normands.

D'après ce même tableau présenté par l'abbé Lortie, il serait venu, de 1608 à 1700, 93 émigrants de l'Angoumois, 524 émigrants de l'Aunis, 569 émigrants du Poitou et 274 émigrants de la Saintonge, ce qui donne un total de 1,460 pour ces quatre provinces réunies. Si l'on ajoute à ce total les 1,782 émigrants venus de ces quatre mêmes provinces de France, de 1700 à 1780, selon le calcul de Rameau, rapporté par l'abbé Lortie, on arrive pour elles au total général de 3,242 émigrants.

En d'autres termes, sur 4,894 émigrants reçus de 1608 à 1700, 958 venaient de Normandie et 1,460 venaient de l'Angoumois, de l'Aunis, du Poitou et de la Saintonge réunis, et, sur 5,878 émigrants reçus de 1608 à 1780, 1,045 venaient de Normandie et 3,242, c'est-à-dire plus du triple, venaient de ces quatre autres provinces que l'abbé Lortie désigne comme « provinces du sud de la Loire ».

Or il se trouve que ces quatre provinces du sud de la Loire sont des provinces-sœurs en quelque sorte, des provinces qui constituent un bloc, un tout, non pas seulement géographique, dont on ne peut dissocier les quatre parties constituantes.



Le dictionnaire et les géographies donnent à l'ancienne province du Poitou les limites suivantes : au Nord, la Bretagne et l'Anjou ; au Nord-Est, la Touraine ; à l'Est, le Berry et la Marche ; à l'Ouest, l'océan Atlantique ; au Sud, l'Aunis, la Saintonge et l'Angoumois.

Il s'agit là du Poitou proprement dit. Mais l'histoire montre que son influence prépondérante de même que ses limites territoriales s'étendirent beaucoup plus loin, qu'il fut comme un pôle d'attraction pour l'Aunis, la Saintonge et l'Angoumois qui, tels des satellites, gravitèrent autour de lui.

Après la disparition du royaume carolingien d'Aquitaine, créé en 888, et l'anarchie qui en résulta, le Poitou commença de connaître des jours aussi glorieux que ceux qu'il avait connus sous la domination romaine et à jouer dans l'histoire de la France un rôle de première grandeur. Dans son *Histoire de Poitou*, Paul Boissonnade, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Poitiers, exposant la situation à cette époque, dit : « Un État provincial, l'État poitevin, s'est créé, est arrivé à son apogée en trois siècles et s'est placé un moment à la tête de la France. » Plus loin, il dit encore : « L'État poitevin ou comté de Poitou est devenu ainsi en 935 l'un des premiers États féodaux du territoire français. » Ramnulf II, fils du fondateur de la dynastie comtale poitevine, se proclamant l'héritier des rois d'Aquitaine, prit le titre de duc des Aquitains. Il adjoignit à son comté la Saintonge, au IX^e siècle. Son successeur y ajoute l'Aunis. Au X^e siècle, l'Angoumois passait à son tour sous la suzeraineté des comtes du Poitou, ducs d'Aquitaine, dont le domaine finit par s'étendre de la Loire aux Pyrénées. Dès ce moment ces quatre provinces : Aunis, Angoumois, Poitou et Saintonge avaient lié leur sort. Par la suite, en dépit des vicissitudes diverses de l'histoire de France, elles n'échappèrent plus à l'attraction qui les tourna fatalement les unes vers les autres.

Dans l'organisation romaine de la Gaule, Poitou et Saintonge, que les légions conquérantes de César avaient trouvés, un demi-siècle avant Jésus-Christ, semblablement peuplés de tribus celtiques n'avaient-ils pas déjà appartenu à un même ensemble, puisque les Romains avaient fait de Poitiers, en Poitou, la métropole administrative et militaire et de Saintes, en Saintonge, la métropole religieuse et économique de la province créée par eux ?

Dans un but d'unification nationale, lors de la transformation administrative de la France, à la suite de la révolution de 1789, les anciennes provinces furent supprimées et subdivisées en départements. Mais sous la poussée de forces naturelles irrésistibles, les anciens groupements régionaux n'ont guère cessé de se reconstituer et de se rapprocher. Poitou, Aunis, Saintonge, Angoumois font partie d'un tout géographique. En outre l'identité d'origine de leurs populations, leurs besoins complémentaires, la communauté de leurs intérêts économiques et autres au cours des siècles ont fait naître entre elles des affinités nombreuses et des attirances compréhensives en même temps qu'un sentiment de solidarité. Ces quatre provinces forment ce que d'aucuns appellent une harmonie de pays. Pour vivre, se développer normalement et prospérer, elles ne peuvent se passer les unes des autres. Cette renaissance des provinces d'autrefois est tellement réelle, tellement palpable déjà que l'on parle couramment maintenant, depuis un quart de siècle environ, de Centre-Ouest de la France, très vaste région assez nettement délimitée, qui englobe en son centre le Poitou et les trois provinces de l'Aunis, de la Saintonge et de l'Angoumois, qui en sont inséparables.

Il existe entre les Aunisiens, les Angoumoisins, les Poitevins et les Saintongeais tant de liens divers de parenté qu'ils ne se sentent aucunement dépaysés les uns chez les autres ; ils se sentent « pays » les uns des autres, selon l'expression familière. N'est-il pas significatif, par exemple, qu'il existe un journal rédigé en patois poitevin, qui s'appelle *Le Subiet*, des Charentes et du Poitou et qui est répandu (c'est lui qui le mentionne), dans les départements suivants : Charente-Maritime, Charente, Deux-Sèvres, Vendée, Gironde, Dordogne et Vienne ? N'est-il pas significatif encore que, dans un numéro d'un bulletin de la Société *l'Amicale des Deux-Sèvres*, nous puissions relever les lignes suivantes d'un article publié en 1937 sous le

titre « Le patois de chez nous » : « Nul patoisant de la région composée des anciennes provinces et pays d'Aunis, Saintonge, Angoumois, Poitou, n'a perdu un mot des « Amours de Colas ». Il s'agit là d'une comédie imprimée en 1691. Un peu plus loin dans cet article, l'auteur, M. Paul Devigne, secrétaire général de la Fédération Régionaliste Française, déclare que tout patoisant de ces mêmes régions comprend sans peine les pièces de théâtre écrites en patois poitevin par l'écrivain régionaliste contemporain A. Lacroix. N'est-il pas significatif enfin qu'un fascicule d'une anthologie de chansons populaires des provinces de France, publiée à Paris, soit exclusivement consacré à des chansons de terroir de ces quatre provinces ? Tous ces faits ne démontrent-ils pas qu'elles constituent véritablement une unité ?

À l'appui de la thèse de cette unité, on pourrait multiplier les faits et les expressions d'opinion qui militent en sa faveur. Par exemple, dans le tome III de l'ouvrage magnifiquement illustré, intitulé *Le Pays de France*, publié par la maison d'édition Hachette, en 1925, est compris un fascicule consacré uniquement à ces quatre provinces. Voici quelques lignes extraites de la préface, signée par l'écrivain Ernest Pérochon. « Poitou, Saintonge, Angoumois : pays d'Ouest... » Plus loin « ... le pays d'Ouest mérite qu'on le regarde et qu'on fasse halte ». Plus loin encore : « ...l'homme du pays d'Ouest est, avant tout un rural ». Et, après cette dernière phrase, Ernest Pérochon énumère les agglomérations principales de l'ensemble qui constitue ce pays d'Ouest : Poitiers, Angoulême, Niort, La Rochelle, Rochefort.



Et alors, revenant aux statistiques fournies par l'abbé Stanislas Lortie, n'est-il pas loisible de se demander s'il serait exagérément téméraire d'additionner, avec les émigrants venus du Poitou proprement dit, les émigrants venus de l'Aunis, de la Saintonge et de l'Angoumois, puisque ces trois provinces faisaient déjà bloc au XVII^e et au XVIII^e siècles avec le Poitou ? Ce calcul donne un total de 3,242 émigrants venus de ce bloc, de 1608 à 1780, contre 1,045 venus de Normandie.

Ce bloc, qui comprend les diocèses de Poitiers, Luçon, La Rochelle et Angoulême, a joué un rôle considérable dans l'histoire de la Nouvelle-France. C'est, en effet, de l'Aunis, la plus petite des provinces de France, que vinrent Samuel de Champlain, le fondateur de Québec et La Galissonnière. Le premier était de Brouage, le second de Rochefort. C'est de Saintonge que vint Pierre du Guast, sieur de Monts. C'est de l'Angoumois que vinrent les ancêtres de sir Wilfrid Laurier. Et c'est de l'île de Ré, en Aunis, que vinrent les ancêtres de Son Éminence le cardinal Rodrigue Villeneuve archevêque de Québec.

Dans un discours prononcé en 1935, à La Rochelle, en la présence de Son Éminence le cardinal Villeneuve, M. Hubert Cailloux, président de la société « Les Amitiés Canadiennes », s'exprimait comme suit :

« Les Rochelais eurent jadis, et peut-être les premiers, des relations avec le Canada.

« Nos archives mentionnent en 1523 le départ de trois navires, La Marie, La Catherine, La Marguerite.

« En 1533, Le Christophe.

« En 1535, La Marguerite-Antoinette et Le Christophe.

« En 1536, L'Esprit.

« Jacques Cartier écrit lui-même : « Étant en ce fleuve (la rivière Saint-Jacques), nous aperçûmes un grand navire qui était de La Rochelle. »

« Le tiers des premiers colons canadiens est fourni par nos provinces du Centre-Ouest.

« Pendant un siècle et demi, le siège de l'Amirauté chargée des communications entre la Métropole et ses colonies d'Amérique fut établi en notre ville.

« Les colons, les vivres, le matériel, les troupes, les armes, les flottes de guerre ou de ravitaillement à destination de l'Acadie et du Canada, et jusqu'aux pierres de taille qui devaient servir à la construction des forteresses sur le Saint-Laurent et l'Ohio, partaient de Rochefort et de La Rochelle ».

« C'est à La Rochelle et Rochefort que débarquent, en 1758, les épaves de Louisbourg et, en 1760, les glorieux survivants de l'armée de Montcalm

et de Lévis. »

À propos encore de La Rochelle, capitale de l'Aunis, débouché naturel des quatre provinces et leur porte ouverte sur l'Atlantique, face à l'Amérique du Nord, François-Xavier Garneau dit, dans son *Histoire du Canada* : « Les embarquements en France pour Québec s'étaient faits d'abord du Hâvre-de-Grâce et à Dieppe. La Rochelle se substitua peu à peu à ces ports, et, avant la fin du XVII^e siècle, cette ville fournissait toutes les marchandises consommées au Canada, ou destinées à la traite avec les sauvages. »

Ne convient-il pas de noter aussi que La Rochelle fut la tête de ligne du service postal rudimentaire reliant la France à la Nouvelle-France ?

En cette année 1942, où se célèbre le troisième centenaire de la fondation de Montréal, peut-on ne pas rappeler que c'est à La Rochelle que s'embarqua, en 1641, à destination de Ville-Marie, son fondateur Paul de Chomedey de Maisonneuve, accompagné de Jeanne Mance ?

En 1935 fut fondée à La Rochelle une société que je viens de mentionner et qui s'appelle « Les Amitiés Canadiennes » de La Rochelle et du Centre-Ouest. Son Éminence le cardinal Villeneuve en fait partie, comme membre d'honneur. Voici, tiré du Bulletin Religieux du diocèse de La Rochelle et Saintes, numéro du 30 mars 1935, un extrait de l'exposé fait par M. Ernest Martin du but que se proposait la société dont il était le vice-président. M. Martin, agrégé de l'Université, professeur au lycée de Poitiers et ancien professeur à l'université Dalhousie, à Halifax, Nouvelle-Écosse, écrivait :

« À l'instar de ce qu'ont fait depuis longtemps les Sociétés de Normandie, nous nous efforcerons de réveiller chez eux (nos cousins du Canada) le sentiment de leurs très fortes attaches à notre région, à ces quatre provinces solidaires de l'Aunis, de la Saintonge, de l'Angoumois et du Poitou, qui leur ont donné non seulement des Champlain, des de Monts, des Vaudreuil et combien d'autres colonisateurs et administrateurs célèbres, mais aussi et surtout tant et tant d'homme d'État, d'écrivains renommés, de prélats éminents : leurs Papineau, leurs La Fontaine, leurs Laurier, leurs Chauveau, leurs Bédard, leurs Gouin, leurs Garneau, leurs Fréchette, leurs Villeneuve, leurs Paquet, leurs Morisset, leurs Piette, leurs Maurault, leurs Montpetit, leurs Bourassa, leurs Thibaudeau, leurs Lapointe, leurs

Bouchard, leurs Pouliot, leurs Vallée, leurs Beauchesne, leurs Geoffrion, leurs Monet, leurs Denis, etc. »

En ce qui concerne le Poitou proprement dit, ou si l'on préfère, le Poitou seulement, si l'on feuillette l'*Histoire de Poitou* de M. Boissonnade, on y peut relever les noms suivants qui figurent tous dans l'annuaire de Montréal, édition 1941 : Aubert, Amy, Achard, Beaulieu, Belleville, Bienvenu, Boulanger, Bouthillier, Brisson, Bonnet, Beaumont, Bouchet, Berthelot, Beaudoin, Beaudry, Berland, Beaumanoir, Béreau, Belliard, Bonamy, Bourdeau, Barbier, Berthon, Chabot, Charette, Charpentier, Contant, Champagne, Cornet, Desroches, Desmoussins, Duplessis, Dutremblay, Deschamps, Desloges, Duchêne, Froment, Girouard, Guichard, Guibert, Guillery, Guérard, Guillard, Girault, Guillon, Joly, Lambert, Laporte, Latouche, Lombard, Lefèvre, La Rivière, Lemarié, Laveau, de La Salle, Lusignan, Ménard, Mercier, Mathieu, Neveu, Olivier, Pelletier, Pidoux, Pillet, Régnier, Robin, Ricard, Séguin, Thibaudeau, Voisin, Vannier.

Rien qu'à Montréal, on le voit, nombreux sont les Canadiens dont on peut avec raison, semble-t-il, supposer que les ancêtres vinrent du Poitou. Il faut reconnaître cependant que, parmi les noms cités, il en est qui ne sont pas exclusivement poitevins ; on les retrouve dans d'autres provinces plus ou moins éloignées. Quoi qu'il en soit, certains de ces 71 noms étaient portés en Poitou dès les XI^e et XII^e siècles.

Si le Poitou a apporté au peuple canadien-français une très forte proportion du sang qui coule dans ses veines, les ancêtres qui vinrent de ce pays lui ont certainement légué aussi en héritage beaucoup d'autres témoignages de ses attaches avec le pays d'Ouest. Il ne peut entrer dans le cadre forcément restreint de ce travail de l'exposer.

Tout de même on peut signaler, en passant, que, parmi les vieilles chansons les plus populaires en pays canadien, il en est qui le sont pareillement en pays poitevin. Cela autorise-t-il à conclure qu'elles furent apportées en Nouvelle-France par les Poitevins ? Le fait que certaines de ces chansons de folklore soient mises, par les écrivains régionalistes poitevins Gaston Chérau et Ernest Pérochon, sur les lèvres de leurs personnages ne suffit pas à prouver, il faut l'avouer, qu'elles sont strictement poitevines. Il est toutefois une chanson populaire dont on ne

peut douter que son lieu d'origine se trouve dans les provinces du Centre Ouest de la France, c'est celle intitulée : « Les Filles de La Rochelle. » Ne peut-on signaler également qu'une légende connue de tous les Canadiens français, celle de la Chasse-Gallery, est aujourd'hui encore répandue en Poitou, selon un autre écrivain régionaliste poitevin, Madame Francine Poitevin, qui la fait figurer dans son livre *Contes et légendes du Poitou* ?

Ne peut-on enfin faire un rapprochement entre les deux faits suivants, le fait que beaucoup de Canadiens français ont un goût prononcé pour les réflexions grivoises, pour les plaisanteries croustillantes, les histoires dites *rabelaisiennes* et le fait que Rabelais, qui naquit à Chinon, dans la Touraine voisine, vécut longtemps en ce pays poitevin qui fournit tant de colons à la Nouvelle-France ?



Y a-t-il à cette étude une conclusion ? une suite à donner ? Peut-être.

Je terminerai en exprimant deux vœux. Dans sa préface à l'ouvrage de M. Émile Vaillancourt *La Conquête du Canada par les Normands*, M. Aegidius Fauteux a dit ce qui suit : « D'autres viendront sans doute qui, avec la même piété, poursuivront le même travail pour les diverses provinces de France et qui écriront tour à tour la conquête du Canada par les Picards, la conquête du Canada par les Poitevins, la conquête du Canada par les Bretons. Souhaitons-le afin que tous les fils qui nous attachent à la France, notre mère, soient de toutes parts et définitivement renoués. »

Faisant écho au souhait de M. Fauteux, mon premier vœu, c'est que, plus qu'il ne semble avoir été fait dans le passé, des chercheurs patients et consciencieux se penchent sans idées préconçues sur la question de l'apport des différentes provinces et des différentes régions de la vieille France dans la formation du peuple canadien-français, afin d'établir dans quelle proportion, numériquement, moralement et linguistiquement ces provinces et régions ont contribué à lui donner, à son berceau, sa physionomie distinctive.

Il serait particulièrement intéressant de savoir s'il est des points de la province de Québec où des Normands et des Poitevins se seraient fixés en nombre assez grand pour y former des îlots. S'il en existait, cela permettrait

d'étudier et de comparer les populations de ces groupements, afin de découvrir en quoi elles diffèrent et révèlent de façon indubitable leurs origines.

Plusieurs, j'ose le croire, admettront, à la réflexion, qu'une opinion n'est pas forcément juste parce qu'elle est courante et qu'il convient de séparer ce qui est vérité de ce qui est légende. Plusieurs iront peut-être plus loin et estimeront que les présomptions, sinon les preuves, leur paraissent assez convaincantes pour faire admettre que, dans les veines du peuple canadien-français coule beaucoup moins de sang nordique des Normands ou des Vikings et beaucoup plus de sang poitevin, aunisois, saintongeais et angoumoisins qu'on ne l'imagine généralement.

Peut-être est-ce dans ce double atavisme, dans la présence abondante et dominante de ces deux sangs mélangés, que certains trouveront l'explication de deux tendances qui s'opposent dans l'âme de beaucoup de Canadiens français d'aujourd'hui. Le sang des coureurs de mers vikings leur donnerait le goût du risque et de l'aventure, il en aurait fait des explorateurs et des coureurs de bois. Celui de la race terrienne des gens du pays d'Ouest en ferait des colons hors ligne, des « habitants » profondément enracinés au sol. L'un les pousse à partir et l'autre à rester.

Des fêtes grandioses avaient été projetées, pour célébrer, en 1942, le troisième centenaire de la fondation de Montréal. Mais la guerre est venue. Les circonstances ont contraint de leur donner une bien moindre envergure. Le programme magnifique qui avait été envisagé a été abandonné. Cependant il a été décidé que des manifestations diverses auront lieu, auxquelles on donnera le plus d'éclat possible. ^[2]

À l'occasion de ces fêtes, nul doute que, comme il est d'usage en pareil cas, il sera question de la Normandie. Mon deuxième vœu, c'est qu'il soit aussi question alors du Poitou et des provinces voisines et sœurs qui, prises isolément, ont très largement contribué au peuplement de la Nouvelle-France, et, réunies, ont, de beaucoup, fourni à celle-ci le plus grand nombre de ses immigrants.

S'il est naturel que la Normandie soit une fois de plus à l'honneur, ne serait-il pas juste aussi d'y associer ces quatre autres provinces : le Poitou, l'Aunis, la Saintonge, l'Angoumois ? Ces provinces possèdent un folklore

extrêmement riche et, parmi les richesses de leur folklore, elles offrent aux Canadiennes des costumes très seyants qui feraient bonne figure à côté du costume normand, dont elles aiment se parer et qui leur permettraient de mettre plus de variété dans le rayonnement de leur grâce et de leur charme.

-
1. [↑] Mémoire présenté à la Société Historique de Montréal, le 25 mars 1942.
 2. [↑] Tout ceci a été écrit avant les fêtes du III^e centenaire. C'est ce qui explique que l'auteur parle au futur d'un événement qui appartient désormais au passé.

III

LÉGENDES DU PAYS POITEVIN et LÉGENDES DU PAYS DE QUÉBEC. [\[1\]](#)

Le dictionnaire et les géographies qualifient le Poitou de province de la France de l'ancien régime, c'est-à-dire de la France d'avant la révolution de 1789. Dans cette France d'autrefois, le Poitou était limité au Nord par la Bretagne et par l'Anjou, au Nord-Est par la Touraine, à l'Est par le Berry et la Marche, à l'Ouest par l'océan Atlantique (y faisant face par conséquent au Canada), au Sud par la Saintonge, l'Angoumois et l'Aunis. Dans la France administrative d'aujourd'hui, l'ancienne province se trouve réduite d'un quart de sa superficie. Elle est subdivisée en trois départements : Vienne, Deux-Sèvres et Vendée.

Parmi les régions de la France, la région poitevine est certainement l'une des plus anciennement constituées, l'une de celles où des groupements humains se sont le plus anciennement fixés, bien avant que n'existât la France, bien avant même que n'existât la Gaule.

Des découvertes variées faites dans le sous-sol, en divers points de la région poitevine, ont révélé que plus de mille ans avant l'ère chrétienne, soit il y a au moins trois mille ans, des populations vécurent là, populations évidemment très primitives, qui habitèrent d'abord des abris sous roches, des grottes et des cavernes, puis des huttes et des cabanes et finalement se groupèrent dans des camps fortifiés pour mieux se protéger et se défendre.

De cette ère préhistorique si lointaine, il reste des témoins : ce sont les monuments mégalithiques qu'on rencontre encore par centaines en Poitou : tertres tumulaires coniques (ou tumuli), énormes dalles de pierre posées sur d'autres pierres verticales (ou dolmens), obélisques (ou menhirs) et alignements de hautes pierres (ou cromlechs) qui sont tous des monuments

funéraires attestant l'importance du culte des morts chez ces lointains ancêtres des poitevins.

Quand, dans les temps historiques, les légions de César, empereur romain, pénétrèrent dans la Gaule, au premier siècle avant Jésus-Christ, c'est-à-dire il y a deux mille ans, pour y soumettre peu à peu les Gaulois à la domination de Rome, elles trouvèrent dans cette vaste région du Centre-Ouest de la France d'aujourd'hui, des habitants qui portaient le nom de Pictons, lequel leur venait, suppose-t-on, de ce qu'ils avaient l'habitude soit de peindre leurs armes, soit de peindre leur corps.

Dans son *Histoire de Poitou*, M. P. Boissonnade, professeur à la faculté des Lettres de l'Université de Poitiers, dit ce qui suit des Pictons d'avant Jules César^[2] : « Belliqueux, braves, actifs, industriels, ils étaient aussi fort superstitieux. Ils rendaient un culte au soleil, à Teutatès, le Dieu de la lumière qu'ils adoraient sur les hauteurs de Poitiers, aussi bien que sur celles du Bocage (vendéen). Ils vénéraient la lune, dont le cycle servait chez eux à la mesure des journées. Leur imagination peuplait les étangs, les fontaines, les bois de divinités bienfaisantes ou malfaisantes, auxquelles ils faisaient des offrandes, et dont le souvenir a survécu dans les légendes relatives aux déesses-mères, aux damoiselles, aux fées, et à la célèbre Mélusine, moitié femme, moitié poisson. Ils avaient de grossières idoles de pierre, semblables au menhir du Vieux-Poitiers. Ils redoutaient les esprits des morts ; ils leur élevaient des tumuli, sous lesquels on a retrouvé des chefs enterrés avec leurs armes, leurs bijoux, leurs chars de guerre, comme aux temps néolithiques. Ils avaient enfin dans les forêts, sur le bord des sources, sous les arbres des bois sacrés, sous la lumière des hauts plateaux, leurs fêtes, leurs pèlerinages et leurs assemblées religieuses. »

Conquis par les Romains, « les Pictons, — dit encore M. Boissonnade —, adoptèrent sans répugnance le culte officiel de la cité victorieuse et de ses empereurs, qu'ils associèrent à celui de leurs dieux nationaux... Ils bâtirent aux Césars divinisés... des temples où ils les vénérèrent en compagnie du Teutatès celtique, le Mercure grécolatin. Ils associèrent à leur vieille divinité Smer ou Lug, l'Hermès latin et hellénique qu'ils appelèrent Adsmerius. Leur zèle dévot groupa dans un même hommage pieux les nouvelles divinités des vainqueurs, Apollon, Mars, Hercule, Minerve, Vénus, et les vieilles Divinités protectrices du sol poitevin... »

La plus grande gloire sans doute du Poitou est d'être devenu, au IV^e siècle, le premier foyer de la pensée chrétienne, grâce au lustre incomparable que jeta sur son diocèse l'évêque de Poitiers saint Hilaire. C'est à ce grand évêque, en effet, que la Gaule, nouvellement convertie au christianisme, doit d'être restée fidèle à l'orthodoxie chrétienne. Son rôle dans la chrétienté fut si considérable que le prestige qui en rejaillit sur l'église de Poitiers resta acquis à celle-ci pour des siècles à venir et la maintint au premier plan au cours et au-delà du Moyen Âge.

Dès le IV^e siècle, les gaulois païens du Poitou, commencèrent à remplacer les anciennes idoles du paganisme par des effigies et des statues chrétiennes et les temples païens par les églises du christianisme. C'est ainsi qu'à Poitiers, l'ancienne capitale du Poitou, devenue préfecture du département de la Vienne, on voit encore aujourd'hui, dans un remarquable état de conservation, un édifice, appelé temple ou baptistère Saint-Jean, qui est le plus ancien monument chrétien que possède la France. Dans cette église désaffectée, bâtie il y a mille cinq cents ans par saint Hilaire, on montre au visiteur la piscine dans laquelle les premiers chrétiens poitevins reçurent le baptême par immersion.

Dans son livre intitulé *Contes et Légendes du Poitou*, un autre auteur, un écrivain régionaliste poitevin, Madame Francine Poitevin, dit à son tour : « Le folklore vient du peuple, et l'âme celtique l'a marqué de son sceau. La tribu Pictonne, comme les autres tribus gauloises tenait ses assemblées dans les endroits sauvages et boisés où résidaient les grandes divinités celtiques... Le gui devient la plante sacrée ; il combat les maléfices, chasse l'esprit des ténèbres et protège gens et bêtes contre le mauvais sort. Réduit en poudre, on le met dans des sachets que l'on distribue à ses amis au Jour de l'An, comme porte-bonheur : « Aguilanneuf ! Aguilanneuf ! » On boit l'eau dans laquelle la plante a macéré et la maladie est écartée.

« L'image du Druide vêtu de lin blanc, couronné de feuillage, tenant une faucille d'or à la main, allait surgir maintes fois au cours des siècles... Un génie tutélaire surgira toujours à temps dans les contes pour délivrer la princesse belle comme le jour, au moment précis où elle va être dévorée par un dragon ailé, armé de griffes et dont la gueule redoutable lance des flammes... Les sources murmurent tout au long du folklore, au fond des

puits règne la Mélusine et tout un cortège de princesses dans leur palais enchanté... »

Mais si le Poitou devint, dès le iv^e siècle, chrétien pour toujours, il est compréhensible que sa population, imprégnée de paganisme depuis des siècles, et possédant un cœur simple et une foi naïve, n'ait pas cessé de croire du jour au lendemain à toutes ses légendes païennes, mais en ait conservé un grand nombre qu'elle a christianisées plus ou moins, si l'on peut dire, ainsi que nous le verrons tout à l'heure. Ce faisant, elle n'y a mis ni malice ni irrévérence voulue envers la religion nouvelle ; elle n'a fait que succomber innocemment à l'attrait enchanteur que n'a cessé d'exercer chez les humains au cours des âges et qu'exerce même encore aujourd'hui, dans les pays les plus éclairés et les plus cultivés intellectuellement, la magie, la sorcellerie, le merveilleux et tous les mystères que l'insuffisance des connaissances humaines pousse à expliquer par une intervention divine ou diabolique, ne distinguant pas toujours ce qui est acceptable de ce qui est condamnable par la doctrine chrétienne.



Si je me suis laissé entraîner à faire un aussi long préambule, c'est qu'il m'a paru utile, avant de présenter les légendes poitevines, d'y préparer le lecteur en lui faisant connaître comment et pourquoi le Poitou possède un si curieux et si riche folklore et en créant dans son esprit un climat favorable, en suscitant dans son imagination une atmosphère qui lui permette de mieux goûter et d'apprécier davantage le charme de ces légendes.

Certaines d'entre elles sont vieilles de centaines et de centaines d'années. Il en est qui, assure-t-on, remontent beaucoup plus loin dans le passé, jusqu'à peut-être deux mille ans, si ce n'est plus loin encore.

I — LÉGENDE DE SAINT SIMPLICIEN

La légende de saint Simplicien aurait eu son origine en l'an du Seigneur 160, c'est-à-dire, il y a près de mil huit cents ans. Simplicien était le fils de Justinius, proconsul romain à Poitiers. Il vivait au ii^e siècle de notre ère. Le

christianisme se répandait déjà en Poitou. À Poitiers, sa capitale, certains des premiers chrétiens vivaient dans des grottes et ne pouvaient enseigner l'Évangile qu'en se cachant plus ou moins et en usant de beaucoup de circonspection. Simplicien devint un des adeptes de la nouvelle religion et se convertit. Revenant du baptême qu'il venait de recevoir un jour de l'an 160, il rencontre son père. Celui-ci, apprenant la conversion de son fils, se met dans une violente colère et lui déclare : « renonce à ton Dieu, ou je te tue ». Se heurtant à un refus catégorique de Simplicien de revenir à ses anciennes croyances, Justinus lui tranche la tête. Selon la tradition, cette tête, en tombant sur une pierre y fit un trou. Un pèlerinage s'institua par la suite au lieu du martyr, sis sur les bords de la rivière le Clain, en un endroit où s'éleva par la suite le monastère de Saint-Cyprien et où fut construit sur la rivière un pont portant le nom de ce monastère. Les pèlerins se rendent là le 31 mai, jour de la fête de saint Simplicien. Si paradoxal que la chose puisse paraître, ils y venaient demander à Dieu, devant cette pierre, la guérison des maux de tête, par l'intermédiaire de ce saint qui avait été décapité. Une variante de la légende veut que le corps de saint Simplicien n'ayant pas trouvé de sépulture, le saint emporta sa tête et vint la déposer dans une roche, en un endroit où les chrétiens lui bâtirent une chapelle.

II — LÉGENDE DE CLOVIS

Son origine remonte aux premières années du ^{vi}^e siècle. L'histoire raconte qu'en l'an 507, le roi franc Clovis, allant combattre Alaric, roi des Wisigoths, sur les bords du Clain, aurait vu s'élever pendant la nuit, au-dessus du clocher de l'église Saint-Hilaire de Poitiers, un globe ou une colonne de feu dont l'apparition subite lui indiqua la direction qu'il devait suivre pour gagner la bataille. Il en résulta la victoire connue sous le nom de victoire de Vouillé, laquelle fut remportée, en réalité, croit-on généralement aujourd'hui, en un lieu appelé Voullon. La bataille avait donné lieu à un combat singulier entre les deux rois. Renversé de son cheval, Alaric fut tué par Clovis, son vainqueur. Une tradition raconte qu'une voix paraissant

venir de la colonne de feu se serait fait entendre à Clovis et l'aurait assuré de la victoire.

En ce qui concerne cette légende de Clovis, voici ce qu'en disait, en 1930, Brothier de Rollière, dans son *Guide du voyageur à Poitiers*. « Cette tradition est conservée depuis un temps immémorial ; les plus anciens chroniqueurs, comme Grégoire de Tours, en parlent. Clovis, reconnaissant envers saint Hilaire, fit reconstruire magnifiquement la basilique, ainsi que le clocher.

« En souvenir de ce fait, depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1789, le corps de ville, escorté de la milice bourgeoise, allait en solennité, le 25 juin de chaque année, allumer une lanterne en haut du clocher de Saint-Hilaire. Cette cérémonie s'appelait le Reguet. Depuis la Révolution, la cérémonie existe toujours, mais bien plus modeste ; c'est le sacristain qui, remplaçant le maire, allume consciencieusement sa lanterne à chaque anniversaire. »

III — LÉGENDE DU MIRACLE DES AVOINES

Sainte Radegonde, fille de Berthaire, un chef franc, naquit en Thuringe, pays de Germanie, en 521. Faite prisonnière à l'âge de huit ans par Clotaire I^{er}, roi des Francs, qui avait tué son père, elle fut emmenée en captivité par son ravisseur. Celui-ci, frappé sans doute par son esprit et par sa beauté précoce, la fit élever en Gaule, dans le château d'Atis, en Vermandois ; il lui fit donner une éducation soignée et l'épousa.

Clotaire se montra un époux brutal, infidèle, cruel. Pour s'assurer la couronne de Thuringe, il fit périr un frère de sa femme. Alors Radegonde qui avait cherché en vain à amener son époux à des mœurs meilleures, à une conduite plus digne et à des sentiments plus chrétiens, se décida à se séparer de lui. Elle se retira à Noyon, en Haute Picardie, où elle obtint, à force d'instances, que l'évêque, saint Médard, la consacra à Dieu. Puis elle s'enfuit à Orléans, gagna successivement Tours et Chinon et enfin, attirée par la renommée de l'église de Saint-Hilaire, partit pour Poitiers.

Tandis qu'elle s'y rendait, poursuivie aux alentours de la ville par le roi, qui voulait la contraindre à reprendre la vie commune, elle passa près d'un champ qu'un paysan ensemençait d'avoine. « Si on vous demande, lui dit-elle, si vous m'avez vu passer, vous répondrez que vous n'avez vu personne depuis que vous semiez cette avoine ». Et l'avoine de grandir et de pousser tout de suite si haut autour d'elle que la fugitive se trouva cachée et put ainsi échapper à la poursuite. Laisée enfin libre par Clotaire de se consacrer à la vie religieuse, Radegonde, reine des Francs, se fixa définitivement à Poitiers où elle bâtit le monastère de Sainte-Croix dont elle fut la première abbesse et où elle mourut en 587.

IV — LÉGENDE DE LA GRAND'GOULE

La légende de la Grand'Goule prit naissance au VI^e siècle. Voici ce qu'en dit Madame Francine Poitevin : « D'après la légende poitevine, la Grand'Goule était un dragon ailé, un horrible animal pourvu d'une gueule énorme garnie de dents aiguës, de quatre pattes aux griffes acérées, d'une croupe recourbée en replis tortueux et terminée par une longue queue armée d'un dard à trois pointes. La bête hantait les souterrains de l'abbaye des religieuses de Sainte-Croix. Malheur à la jeune moniale qui s'aventurait dans l'antre du Dragon ! elle était aussitôt dévorée par le monstre. Sainte Radegonde terrassa la bête en faisant le signe de la croix et en lui jetant dans la gueule un pain bénit ou casse-museau. ^[3]

« À partir de ce jour, le terrible épouvantail devint comme une sorte de fétiche pour les Poitevins. Un artiste ou artisan, dont on ignore le nom, en fit une image fameuse en bois sculpté et colorié qui gisait, tout au long de l'année, dans un galetas du couvent de Sainte-Croix. On l'en sortait, au moment de la procession des Rogations, pour être porté triomphalement, à l'extrémité d'une perche, en tête des processions générales.

« Cette apparition réjouissait sans doute les Poitevins qui décoraient la carcasse du monstre de banderoles de diverses couleurs, ornaient sa queue de rosettes et lui jetaient dans la gueule des casse-museaux dorés. La Grand'Goule était pour le peuple l'objet quasiment le plus important de la procession. Les bonnes femmes s'agenouillaient et joignaient les mains sur

son passage, plusieurs même profitaient du moment où la Grand’Goule se trouvait à leur portée, le long du mur de la cathédrale, avant que la procession ne s’ébranle, pour aller frotter des chapelets et autres objets sur ses écailles, en s’écriant dévotement : « Bonne sainte vermine, priez pour nous ».

À ces renseignements fournis par M^{me} Francine Poitevin, ajoutons que, d’après certains, la Grand’Goule serait un symbole de l’hérésie terrassée par la Croix. D’après d’autres ce serait la reproduction caricaturale d’une bête sauvage qui ravagea la contrée et y sema la terreur et épouvante et contre les maléfices de laquelle le peuple crut se préserver en prodiguant à son effigie une sorte de culte. S’il faut en croire une inscription qu’elle porte au cou, l’effigie existante de la Grand’Goule daterait de l’année 1677. Elle fut longtemps dans la bibliothèque du séminaire de Poitiers. Elle se trouve aujourd’hui dans une des salles du musée de cette ville.

La Grand’Goule avait son repaire aux alentours du couvent des religieuses de Sainte-Croix, fondé par sainte Radegonde, dans des souterrains qui s’étendaient sous ce quartier de la ville. Ces souterrains existent encore en partie. Le sous-sol du quartier est d’ailleurs plein de souterrains plus ou moins profonds, comprenant des salles plus ou moins vastes. Des légendes multiples circulent sur leur utilisation successive au cours des siècles. Il semble établi qu’ils furent creusés d’abord à l’époque romaine, puis poursuivis sous l’époque mérovingienne. En effectuant des fouilles, on y a retrouvé plus de vingt sarcophages de pierres mérovingiens. Selon la tradition, de riches trésors auraient été enfouis dans ces souterrains. Selon la tradition également, des prêtres persécutés y auraient célébré la messe et s’y seraient cachés pendant la Révolution de 1789.

V — LÉGENDE DU PAS DE DIEU

À l’intérieur de l’église Sainte-Radegonde, à Poitiers, se trouve, à droite de la nef, un renforcement dit la chapelle du Pas de Dieu, ancien tombeau des seigneurs Carolus, abritant deux statues figurant une apparition du Christ à sainte Radegonde.

D'après la légende, Dieu apparut à sainte Radegonde le 12 août 587, la veille de sa mort et lui annonça sa fin prochaine. Comme marque tangible de son apparition, le Christ aurait laissé l'empreinte d'un de ses pieds dans une pierre qui a été placée entre les deux statues.

Cette pierre avait été déposée dans une chapelle spécialement construite pour la conserver et pour l'honorer avec dévotion, dans l'enclos de l'abbaye de Sainte-Croix que sainte Radegonde, reine des Francs, épouse de Clotaire I^{er}, avait fondée vers 550. La chapelle ayant été démolie en 1798, la pierre, sauvée du vandalisme, fut placée où on la voit, aujourd'hui, dans l'église Sainte-Radegonde, église dédiée à cette sainte qui en avait fait entreprendre la construction sous le nom de Sainte-Marie-hors-les-Murs.

VI — LÉGENDE DE LA FÉE MÉLUSINE

Il était une fois une fée merveilleusement belle. Toutes les bonnes fées sont belles, mais celle-là, qui était jeune et très bonne, était d'une beauté frappante parmi les autres. Cette fée, nommée Mélusine, était l'aînée des trois filles de Thiaus, roi d'Albanie et de la fée Pressine.

Un jour Mélusine se livrait aux plaisirs de la danse avec ses sœurs et d'autres jeunes filles près d'une fontaine, sous les majestueuses frondaisons de hêtres et de chênes centenaires. C'était au crépuscule, dans la mystérieuse forêt de Vouvant, en Vendée, non loin de l'antique ville de Fontenay-le-Comte, l'ancienne capitale du Bas-Poitou. Les danses sont soudain troublées par l'apparition inattendue d'un jeune et hardi garçon d'une magnifique prestance. Les compagnes de Mélusine, apeurées, s'éloignent, la laissant seule avec le nouveau venu. Celui-ci, s'excusant, se présente. Il s'appelle Raymondin. Il appartient à l'une des plus puissantes et des plus riches familles nobles de France, famille qui possède, dans cette vieille province du Poitou, d'immenses domaines. Il est le fils du roi des Bretons. Au cours d'une chasse au sanglier, il vient, par mégarde et par malheur, de tuer son oncle, le comte de Poitiers. Il est perdu dans la forêt et désespéré.

Immédiatement il est ébloui, séduit, conquis par la beauté et par le charme de Mélusine. Il ne peut se défendre de le lui dire. Elle accueille ses déclarations sans déplaisir, au point qu'elle envisage volontiers l'idée d'abandonner sa chère Vendée pour devenir sa femme. Sûr de l'amour de celui qui fait battre amoureusement son propre cœur, elle l'assure qu'elle sera pour lui une épouse modèle, dont la réconfortante tendresse l'aidera à devenir l'un des premiers gentilshommes du royaume de France. Mais elle lui impose une condition. Pour une raison secrète qu'elle ne peut lui révéler, il doit s'engager auparavant à ne jamais chercher à la voir le samedi de chaque semaine. Raymondin promet. Les épousailles ont lieu, puis les noces, à la grande surprise des autres gentilshommes poitevins qui ne connaissaient pas Mélusine.

Habitant de préférence dans leur château de Lusignan, construit par les soins de Mélusine, sur une colline qui domine la Vonne, affluent du Clain, entre Poitiers et Niort, la fée et son jeune mari vivent parfaitement heureux pendant des années avec leurs enfants.

Malheureusement, un jour, Raymondin est mordu au cœur par un doute affreux. Subissant l'influence néfaste de son frère, mauvais conseiller, qui lui souffle à l'oreille que, si sa femme lui a fait défense de la voir le samedi, c'est que ce jour là elle s'est réservé la possibilité de lui être infidèle, il surveille et épie Mélusine. Il est d'autant plus perplexe que celle-ci a la curieuse habitude de s'absenter souvent, dans la nuit du samedi au dimanche, sous l'étrange prétexte d'occuper ces absences à bâtir des châteaux, des monastères, des citadelles. Un samedi, n'y tenant plus, il viole sa promesse. Il trouve et prend le moyen de voir sa femme à son insu, dans les appartements privés du château qui lui sont réservés. Quelle n'est pas sa stupeur de découvrir que le corps de celle qu'il a sous son regard et qu'il connaissait si beau les autres jours de la semaine, est ce jour-là, celui d'un être moitié femme, moitié serpent. Il est fou de douleur et se repent d'avoir manqué à sa parole, mais il est trop tard.

Mélusine, son secret découvert, s'enfuit immédiatement par une fenêtre, en poussant un grand cri. Jamais le seigneur de Lusignan ne la revit.

Cependant, si Mélusine ne reprit pas sa place auprès de son époux, on assure qu'elle reparait parfois en certaines circonstances. C'est ainsi que, lorsqu'un membre de la maison de Lusignan devait mourir ou que le

château allait changer de maître, on l'apercevait trois jours de suite, perchée sur le donjon et on l'entendait pousser des gémissements, d'où l'expression souvent employée en Poitou « cris de Mélusine ».

Telle est la légende de la fée Mélusine. Cette légende fut contée pour la première fois dans un roman de chevalerie, écrit en prose et composé en 1387 par le trouvère Jean d'Arras pour Jean, duc de Berry. On suppose qu'il la recueillit aux environs de Lusignan. Le roman de Jean d'Arras fut imprimé en 1478. Mis en vers en 1401, traduit en allemand en 1456, cet ouvrage fut imprimé à Strasbourg et devint en Allemagne un des romans les plus populaires. Certains prétendent que la légende est antérieure à Jean d'Arras et qu'elle remonte beaucoup plus loin que le ^{xiv}^e siècle. Pour plusieurs elle serait venue d'Orient, pour d'autres d'Écosse ; pour d'autres encore elle aurait une origine bretonne. La tradition courante veut qu'elle ait vu le jour parmi les populations celtiques du Poitou de l'époque gauloise.

La légende de la fée Mélusine, dame de Lusignan, Vouvant, Mervent et autres lieux, est restée très répandue et très populaire en Poitou et même dans les régions voisines. À Vouvant, en Vendée, une tour de 30 mètres de haut, qui fut le donjon de l'ancien château féodal et qui domine ce bourg important, aurait été construite par la fée « bâtitresse » en une nuit. On l'appelle la tour Mélusine. On attribue encore à celle-ci les tours de Châteauneuf, de Mervent, ainsi que celles de Pouzauges et de Tiffauges rendues célèbres plus tard par Gilles de Rais, le sinistre Barbe-Bleue. À Châtelaillon, qui fut la puissante métropole de l'Aunis, avant la fondation de La Rochelle, on voit le long de la côte les derniers vestiges de la vieille forteresse médiévale qui fut victime de la vengeance de Mélusine et qui a disparu pierre à pierre, rongée par la mer. En une seule nuit, Mélusine aurait également construit une chapelle à Valence, dans le département de la Vienne. Non loin de Melle, dans les Deux-Sèvres, on montre une butte qui serait formée par un amas de pierres que la fée bâtitresse transportait une nuit dans son tablier et que celui-ci, trop chargé, aurait, en se détachant, laissé tomber. Dans la petite ville poitevine de Lusignan, il ne reste plus de l'imposant château fort, bâti au ^{xi}^e siècle et habité par la fée et par Raymondin, que des vestiges. La dernière tour demeurée debout, dite de Mélusine, fut démolie au ^{xvii}^e siècle.

On appela d'abord la fée Mère des Lusignan, puis Mère Lusigne, Merlusine et enfin Mélusine.

En ce qui concerne la famille des Lusignan, ce fut, sous la féodalité surtout, une des maisons les plus puissantes et les plus illustres du Poitou. Les Lusignan, sur le blason héraldique desquels figurait la Mélusine, sont particulièrement célèbres pour la part considérable qu'ils prirent aux croisades. L'un d'entre eux, Guy de Lusignan devint, au ^{xii}^e siècle, roi de Jérusalem et de Chypre et y fonda une dynastie qui régna en Orient pendant plusieurs siècles. La lignée des Lusignan, tant chez les Lusignan de France que chez les Lusignan d'Outre-Mer, est éteinte depuis longtemps.

De l'illustre souche poitevine des Lusignan sont issues d'autres familles nobles célèbres, par exemple, celles d'Angoulême, de Châteauroux, d'Eu, de Parthenay, de Pembroke, de la Rochefoucauld, de Valence.

Quant à la forteresse des Lusignan, elle soutint à diverses époques, des sièges très meurtriers. Le roi Louis XII, n'étant encore que duc d'Orléans, y fut enfermé. Catholiques et protestants se la disputèrent au cours des guerres de religion. Finalement elle fut démantelée par ordre de Louis XIII. Elle comprenait trois enceintes continues, des fossés, des bastions, des tours. Il n'en subsiste plus que des restes peu importants et remaniés qui sont occupés par la mairie et par une école. Sur son emplacement a été établie, au ^{xviii}^e siècle, une charmante promenade plantée d'arbres d'où l'on découvre une belle vue sur la petite ville, sur la vallée et sur le cours de la Vonne.

VII — LÉGENDE DU MIRACLE DES CLEFS

À l'intérieur de l'admirable et célèbre église Notre-Dame-la-Grande de Poitiers, chef-d'œuvre de l'art roman, dont la construction remonte, d'après une inscription, à l'an 340, on remarque, derrière le grand autel, au-dessus d'un pilier, une statue de la Vierge portant dans ses mains un trousseau de clefs.

Cette statue vénérée des poitevins rappelle qu'en 1202, les clefs de la ville auraient été miraculeusement soustraites, par l'intervention de la Sainte Vierge, aux recherches d'un traître qui se proposait de les livrer aux Anglais et de permettre ainsi à ceux-ci de pénétrer facilement dans la ville qu'ils voulaient assiéger et de s'en emparer sans coup férir. L'anniversaire de cet événement qu'on appelle le Miracle des Clefs est célébré, le lundi de Pâques, par une procession solennelle.

La statue miraculeuse fut à l'origine une statue noire, en bois. Elle échappa pendant des siècles aux ravages dont fut victime la capitale du Poitou, au cours des nombreuses guerres qui se succédèrent sur son sol. Lorsque, pendant les guerres de religion, les Huguenots s'emparèrent de Poitiers, des mains pieuses enlevèrent de l'église la statue, la cachèrent dans le cimetière qui se trouvait alentour de Notre-Dame, dans l'espoir qu'elle serait préservée ainsi de la destruction. Malheureusement les protestants la découvrirent et la brûlèrent. Elle fut remplacée par une statue de pierre qui fut faite en 1563 et qui est celle que vénèrent aujourd'hui les Poitevins.

Voici ce que racontent, au sujet de la légende des Clefs, d'anciens écrits qui datent du commencement du ^{xiv}^{ème} siècle. En l'an 1202, le maire de la ville, nommé Soronet, avait comme secrétaire (on disait alors clerc) un homme fort avaricieux. Il l'envoya pour traiter d'affaires dans le Périgord. Les Anglais eurent connaissance de ce voyage et ils entrèrent en relations avec ce secrétaire à Périgueux dont ils s'étaient emparé. Sentant que l'amour du gain était un instinct dominant chez lui, ils le tentèrent, lui offrant de lui verser une somme importante en récompense, s'il trouvait un moyen qui leur permettrait d'entrer dans la ville de Poitiers. L'homme succomba à la tentation. Il accepta de trahir, s'engageant à leur livrer la capitale du Poitou le jour de Pâques suivant, tandis que les habitants célébreraient la fête à l'église. Le prix du forfait fut fixé à mille livres en monnaie de France, dont ils lui avancèrent une partie.

Le texte en vieux français qui narre l'histoire est plein de saveur. En voici, en français moderne, le récit aussi rapproché que possible du texte primitif. Le clerc retourna à Poitiers et se montra plus diligent que jamais envers le Maire, son maître, afin de plus aisément le trahir. Les Anglais se préparèrent pour se trouver là la veille de Pâques à minuit, en prenant leurs précautions afin que les poitevins se fussent pas avertis de leur approche. La

nuît venue, le maire se coucha, après avoir mis derrière son chevet de lit toutes les clefs des portes de la ville, ainsi qu'il avait accoutumé de faire. Le déloyal serviteur qui avait libre accès en tout temps dans la chambre de son maître, voyant celui-ci endormi, se présenta pour dérober les clefs de la porte dite de la Tranchée, celle où il devait les remettre aux Anglais. À sa grande surprise, il ne les trouva pas ni là ni nulle part ailleurs dans la maison dont il connaissait tous les lieux secrets.

Il imagina alors que le lendemain matin, quand il se ferait remettre les clefs, il feindrait d'aller les porter au gardien des portes mais il les déroberait et il irait ouvrir lui-même, avant que les portiers ne vinssent chercher les dites clefs. Ceci décidé, il se rendit aux remparts où il se montra aux Anglais et d'où il leur jeta un écrit dans lequel il leur mandait qu'ils attendissent jusqu'à quatre heures du matin et que, lui, ne faillirait pas à ses promesses.

L'heure dite étant sonnée, le clerc réveilla son Maître et lui déclara que les portiers de la porte de la Tranchée réclamaient les clefs. Le Maire répondit qu'il était encore trop matin. Le serviteur insista, affirmant qu'il y avait un gentilhomme qui voulait sortir tout de suite pour se rendre vers le roi de France Philippe-Auguste. Le Maire le crut et voulut prendre les clefs des portes de la Tranchée, mais il ne les put trouver. Il en fut effrayé. Les ayant cherchées partout, il se douta de la trahison. Il manda incontinent à plusieurs des habitants qu'ils allassent en armes aux portes, ce qu'ils firent, et spécialement à celle de la Tranchée, parce que c'était la plus exposée au danger, la ville n'étant pas protégée en cet endroit par la rivière. Ils y virent de l'autre côté les Anglais qui s'entre-battaient. Le pauvre Maire, toujours effrayé, courut recommander la ville à Dieu et à la benoîte Vierge Marie, en son église de Notre-Dame-la-Grande. Or, quand il fut devant l'image de Notre-Dame, il vit entre ses bras les dites clefs, ce dont il rendit grâce à Dieu et plusieurs gens de bien, qui étaient avec lui.

Le bruit se répandit incontinent par la ville que les Anglais étaient à la tranchée et le beffroi fut sonné. Les habitants se mirent en armes et s'en allèrent tout émus à la porte, et ils virent par les créneaux des murailles, plus de mil cinq cents Anglais, morts et couchés par terre et les autres qui se massacraient. Ils ouvrirent les portes et se précipitèrent sur ces derniers pour défaire ceux qui restaient, ce qu'ils firent à l'exception de ceux qu'ils

retinrent prisonniers. Lesquels déclarèrent au Maire et aux principaux de la ville toute la trahison et que le dit jour, à l'heure de quatre heures, ils avaient vu, au dedans de les dites portes, une Reine, vêtue le plus richement qu'on saurait faire et avec elle une Religieuse et un Évêque, qui étaient accompagnés d'innommables gens armés. Ces gens s'était mis à frapper sur les Anglais qui, considérant que c'était la Vierge Marie, saint Hilaire et sainte Radegonde, dont les corps reposaient en ville, s'étaient par désespoir occis eux-mêmes les uns les autres. Donc tous les habitants rendirent grâces à Dieu et s'en allèrent faire leurs Pâques.

Quant au clerc déloyal, on ne sait ce qu'il devint, car depuis ne fut vu et il est à conjecturer que, par une des autres portes, il se jeta dans la rivière et se noya, et que le Diable l'emporta.

Tel est le récit du Miracle des Clefs, d'après les vieilles Annales d'Aquitaine, tel que rapporté par Brothier de Rollière dans son *Guide du voyageur à Poitiers*.

À une autre page de son histoire des rues de l'antique cité, l'érudit poitevin décrit la tortueuse et pittoresque rue (dont une partie est constituée par des escaliers), qui s'appelle la rue du Diable et qui débouchait à une autre porte de la ville. Il y révèle qu'autrefois se trouvait dans cette rue une pierre tombale dite du « réprouvé », ainsi qu'une autre pierre, si ce n'est la même, qu'on nommait « la pierre qui pue ». Et il en conclut que cette rue si curieuse fut le chemin suivi par le clerc déloyal emporté par le Diable.

Brothier de Rollière ajoute que c'est à la suite de cette légende très accréditée dans le peuple qu'on avait placé au-dessus de la porte de la Tranchée les trois statues de la Sainte Vierge, de sainte Radegonde et de saint Hilaire qui sont aujourd'hui dans l'église Saint-Hilaire.

Il ajoute encore qu'une petite chapelle, maintenant disparue, avait été élevée près de la porte. « Depuis le ^{xiii}^e siècle jusqu'après 1880, chaque lundi de Pâques, on venait en procession de Notre-Dame-la-Grande à cet oratoire où il y avait reposoir. La « Boune Vierge », portée par quatre hommes, arrivait à la porte de la Tranchée, on frappait trois coups ; le portier répondait qu'il n'avait pas les clefs, alors on détachait celles que la Vierge avait dans les mains, et les grandes portes s'ouvraient, puis Salut et Bénédiction. On déposait un bouquet de reconnaissance à la Vierge, et

chacun se dispersait dans le quartier en fête, où des milliers de personnes accouraient tous les ans ».

Aujourd'hui, des siècles après le miracle survenu à Pâques de l'an 1202, les Poitevins continuent de vénérer la statue de la Sainte Vierge, dont l'intervention miraculeuse sauva leur ville, et de faire pieusement devant elle leurs dévotions, en l'église Notre-Dame.

VIII — LÉGENDE DE GAUTHIER DE BRUGES

Il existe à Poitiers une rue qui s'appelle la rue des Cordeliers. Elle tire son nom du couvent des Cordeliers qui s'installèrent là en 1267, sous la protection de Hugues de Lusignan.

Dans les premières années du ^{xiv}^e siècle, l'évêque de Poitiers, Gauthier de Bruges, vertueux et savant religieux cordelier, avait été inhumé en cette ville, dans le caveau de l'église du couvent de son ordre.

De son vivant, il avait eu des difficultés avec l'archevêque de Bordeaux, Bertrand de Got et il s'était même plaint au pape Boniface VIII d'agissements dont il estimait avoir été victime, de la part de l'archevêque. Bertrand de Got avait eu, de son côté, des démêlés avec l'archevêque de Bourges parce que celui-ci prétendait, en même temps que lui, à la primauté.

Bertrand de Got, devenu pape à son tour, sous le nom de Clément V, déposa Gauthier de Bruges et le renvoya dans son couvent. L'évêque déposé obéit, mais il en appela au concile.

Sentant venir la mort, avant que son cas ne fût jugé, il ordonna que, en l'inhumant, on lui mît sa cédule ou acte d'appel à la main, dans son tombeau. Ainsi fut fait.

Clément V, ^[4] étant venu à Poitiers, avec le roi Philippe le Bel, à l'occasion du fameux procès des Templiers, logeait tantôt chez les Cordeliers, tantôt chez les Jacobins (ou Dominicains). On lui raconta quelles avaient été les volontés dernières exprimées par le défunt et dans quelles conditions il avait été enterré.

Voici ce que raconte, dans son *Histoire du Poitou*, Thibaud de Poitiers sur les événements qui suivirent. « Les chroniques du temps, qu'on n'est pas obligé de croire, rapportèrent ainsi ce qui se passa, d'après le témoignage d'un des écuyers du pape et d'un chanoine de Loudun qui étaient présents.

« Un archidiacre du pape étant descendu la nuit dans le tombeau, trouva l'acte d'appel entre les mains de l'évêque : mais il ne lui fut pas possible de l'en arracher sans le déchirer. On en fit le rapport au pape, qui ordonna à l'archidiacre d'enjoindre à l'évêque, sous peine de désobéissance, de lâcher cet acte d'appel. L'archidiacre fit l'injonction, et promit au mort de lui rendre son appel quand le pape l'aurait vu : aussitôt l'évêque obéit ; il laissa aller l'appel. L'archidiacre le fit porter au pape ; mais lorsqu'il voulut sortir du tombeau, il se sentit arrêté par une force invisible, et il lui fut impossible de marcher : il fit demander au pape de lui renvoyer l'acte d'appel pour le remettre à l'évêque, comme il l'avait promis. Le pape l'envoya ; on le présenta au mort, qui ouvrit la main pour le recevoir et le tenir comme auparavant. L'archidiacre sortit aussitôt du tombeau sans obstacle.

« Clément V fit élever un magnifique tombeau à Gauthier, devant le maître-autel de l'église des Cordeliers. On y mit des inscriptions, où on lui donnait le titre de bienheureux. Il s'y fit, dit-on, plusieurs miracles.

« Ce tombeau a été détruit pendant les guerres civiles. Les Cordeliers avaient fait mettre depuis sur la sépulture de Gauthier, devant le grand autel, une pierre avec cette inscription : *Hic jacet sanctus Galterius*.

« François de Sosa, général des Cordeliers, passant à Poitiers, en 1604, pour aller en Espagne, fit ouvrir le tombeau. On y trouva les ossements enveloppés d'une étoffe de drap d'or : les os des doigts étaient encore dans les gants. »

IX — LÉGENDE DE BARBE-BLEUE

D'après le Nouveau Larousse Illustré, de Claude Augé, « Barbe-Bleue (ainsi appelé parce qu'il avait la barbe bleue), a déjà épousé six femmes, qu'il a égorgées, et dont il a suspendu les cadavres sanglants dans un

cabinet noir. En ayant trouvé une septième qui finit par se laisser prendre à l'appât de sa grande fortune, il veut mettre à l'épreuve la curiosité de cette jeune imprudente. Il feint de partir pour un voyage, et lui confie la clef de l'affreux cabinet, avec défense expresse d'y pénétrer. À peine a-t-il le dos tourné, que, naturellement, la jeune femme, poussée par la curiosité, court à ce cabinet interdit et l'ouvre. Épouvantée, à la vue des six cadavres, elle laisse tomber de ses mains la clef, qui se tache de sang. Or, la tache est indélébile, et c'est en vain que la malheureuse tente de la faire disparaître. Barbe-Bleue revient, réclame son dépôt, et, acquérant la preuve de l'indiscrétion de sa femme, lui annonce que sa dernière heure est arrivée. Il lui accorde toutefois un demi-quart d'heure pour se recommander à Dieu. La condamnée va dans sa chambre. Elle a une sœur, Anne ; elle la prie de monter tout en haut de la tour pour voir si leurs deux frères, l'un mousquetaire, l'autre dragon, qu'elle attend ce jour-là même, n'arrivent pas. Elle demande à chaque instant : « Anne, ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir ? — Non, répond celle-ci, je ne vois rien que le soleil qui poudroie et l'herbe qui verdoie. » Pendant ce temps, Barbe-Bleue, armé d'un grand coutelas, ne cesse de crier : « Descendras-tu, ou je monte ! » Enfin, les deux frères arrivent et délivrent leur sœur en tuant Barbe-Bleue, qui levait déjà son arme pour lui trancher la tête. »

La légende de Barbe-Bleue est connue et populaire non pas seulement en Poitou, mais dans tous les pays de langue française. Elle a inspiré à l'écrivain français du XVII^e siècle Charles Perrault un conte qui captive au plus haut point les enfants, garçons et filles, et enchante même les grandes personnes. Elle a inspiré aussi le musicien allemand Jacques Offenbach qui, né à Cologne, vint jeune se fixer en France, où il se fit naturaliser et où il demeura toute sa vie. Ce musicien composa, sur un livret écrit par Meilhac et Halévy, d'après la légende de Barbe-Bleue, un opéra bouffe, représenté pour la première fois à Paris, en 1866, dans lequel le héros légendaire, s'il est assurément répréhensible de se débarrasser de ses femmes, le fait du moins d'une manière plutôt enjouée et nullement sanguinaire. La légende de Barbe-Bleue a encore inspiré un autre écrivain français de talent, Joris Karl Huysmans, né à Paris d'une famille d'artistes hollandais fixée en France. Cet écrivain en a fait le fond de son roman intitulé « Là-Bas », paru en 1891. Peut-être n'est-il pas sans intérêt de signaler, en passant, que ce

roman dont de nombreuses pages relatent avec crudité des faits et des gestes tellement malpropres et répugnants que l'église l'a proscrit comme scandaleux, marque le point tournant décisif de l'évolution spirituelle de l'auteur qui vint se fixer à Ligugé, petite localité des environs de Poitiers. C'est là, à l'ombre d'une abbaye bénédictine, l'abbaye la plus ancienne de l'Europe, fondée par saint Martin, en 361, que Huysmans, l'un des maîtres de l'école réaliste, acheva de se convertir au catholicisme. La légende de Barbe-Bleue a enfin inspiré un chorégraphe fameux, nommé Anton Dalin, dont un ballet magnifique est applaudi depuis quelques années sur toutes les scènes de l'Amérique du Nord, contribuant ainsi à répandre davantage la légende poitevine à travers le monde.

Cette légende se rattache à l'histoire authentique de Gilles de Rais, de la maison de Laval, maréchal de France, qui vécut au xv^e siècle.

Ce personnage, de sinistre mémoire, avait été l'un des fidèles compagnons de Jeanne d'Arc. Il fut l'un des quatre seigneurs de haute lignée choisis pour apporter, de l'abbaye de Saint-Denis, la sainte ampoule qui servit à oindre Charles VII, lorsqu'il fut sacré roi de France, dans la cathédrale de Reims. Sa conduite militaire avait été si brillante qu'elle lui valut de devenir maréchal de France à 25 ans. Il était né en ou vers 1404, au château de Mâhecoul, dans le pays de Retz, qui est maintenant rattaché à la Basse-Bretagne, mais qui fut antérieurement inclus dans le Bas-Poitou.

C'est après son retour des armées, après qu'il se fut retiré dans ses immenses domaines, que commença pour lui une vie nouvelle, infiniment plus horrible que la légende, vie dont on ne peut, en quelques phrases, donner qu'une faible et pâle idée. Fabuleusement riche pour l'époque, esprit raffiné et curieux, bel homme, intelligence cultivée, épris de science, d'art et de littérature, acquérant des bijoux et des joyaux de prix, des livres précieux et rares pour sa bibliothèque, Gilles de Rais mène une existence fastueuse, s'entourant d'une véritable cour, donnant des représentations théâtrales d'un luxe inouï et entretenant de ses deniers une collégiale de trente personnes qui l'accompagnait, avec sa maison militaire, dans ses déplacements.

Voyant venir la ruine de sa prodigieuse fortune, il a recours au Diable pour la sauver. Il demande à Satan, sur des cédules signées avec une plume

trempée dans son propre sang, de lui procurer science, pouvoir, richesses, en échange de quoi il lui promet tout ce qu'il réclamerait de lui, à l'exception de son âme et de sa vie. Il se livre à la recherche de la pierre philosophale ; dans ses laboratoires, il fait venir des alchimistes et des sorciers, il pratique la magie noire. Enfin il fait mettre à mort et il tue lui-même de ses propres mains, en sacrifice, des enfants, dans des conditions tellement épouvantables et avec une si révoltante cruauté qu'on a peine à y croire.

Michelet appelle Gilles de Rais la « Bête d'Extermination » et il déclare, à propos de la confession qu'il fit de ses crimes, lors de son procès ; « ni les Néron de l'empire, ni les tyrans de la Lombardie n'auraient eu rien à mettre en comparaison ». Huysmans l'appelle le « carnassier ». Le D^r Cabanès lui applique l'exclamation échappée à l'historien des Césars arrivant au récit des crimes de Caligula : « Jusqu'ici, j'ai parlé d'un homme ; ce que je vais raconter est d'un monstre. »

Un jour vient où le grand seigneur criminel se heurte à l'autorité de l'Église. Ce fut sa perte. Arrêté, il est conduit à Nantes où il lui faut faire face à deux tribunaux, l'un ecclésiastique, pour répondre des crimes qui relevaient de l'Église, l'autre civil, pour répondre de ceux qui relevaient de la justice du Royaume.

Excommunié par l'Église, comme évocateur de démons, hérétique, apostat et relaps, comme sodomite et sacrilège, il est finalement condamné par l'autorité civile à la confiscation et à la peine de mort. Il devait être pendu et brûlé vif à Nantes, où eut lieu son procès, mais, en considération de son rang, de ses services militaires et du repentir qu'il avait manifesté, il ne fut livré au bûcher qu'après pendaison, le 26 octobre 1440.

Les débats du procès révélèrent d'horribles détails qui établirent que Gilles de Rais était véritablement un être immonde, un monstre à face humaine. Combien sacrifia-t-il d'enfants ? Il paraît certain qu'on peut évaluer à environ cent cinquante le nombre de ses victimes dont on retrouva plus tard les ossements dans les oubliettes de ses divers châteaux, plus particulièrement dans celui de Tiffauges. Certains prétendent que le total de ses meurtres fut de plusieurs centaines.

Quant aux rapports existant entre le triste sire, la légende de Barbe-Bleue et le conte de Perrault, les avis diffèrent. Selon les uns, la légende aurait pris naissance en Basse-Bretagne, elle serait antérieure à Gilles de Rais et c'est d'elle que se serait inspiré Perrault. Selon d'autres, elle aurait une origine beaucoup plus lointaine et elle serait venue des Indes. Selon la tradition la plus commune, le conte de Perrault serait véritablement une transposition de l'histoire de Gilles de Rais.

Quoi qu'il en soit, ce qui est certain, c'est que partout où il existe encore des ruines ou des vestiges de constructions où il est censé avoir vécu ou séjourné, on ne parle de Gilles de Rais qu'en l'appelant Barbe-Bleue, et cette appellation fait encore passer le frisson dans le dos des enfants et de beaucoup de femmes à plus de vingt lieues à la ronde.

Ce qui est certain aussi, c'est que, si Gilles de Rais possédait des domaines en Anjou, en Bretagne, en Poitou et en Touraine, c'est au château de Tiffauges, en Poitou, plus précisément en Vendée, qu'il résida de préférence et qu'il semble avoir vécu le plus longtemps. C'est là, plus qu'ailleurs, qu'il se livra à ses recherches et à ses expériences et perpétra ses crimes.

On peut voir encore aujourd'hui, dans la petite ville de Tiffauges, de même qu'à Pouzauges, autre petite ville de Vendée, de très importants restes des châteaux féodaux de Barbe-Bleue, château qui étaient tous deux d'imposantes, massives et vastes forteresses. Ils furent construits l'un et l'autre aux XII^e et XIII^e siècles.



À l'exception de la légende de Clovis et de la légende de Barbe-Bleue, les légendes poitevines que je viens de présenter ne sont pas, semble-t-il, connues au Canada français ; et il n'y a pas lieu de s'en étonner. La légende de Clovis est historique : on la trouve dans tous les manuels d'histoire de France. Il faut admettre que celle de Barbe-Bleue est la seule, avec celle de la fée Mélusine, qui se prête à des transpositions, à des fantaisies de l'imagination s'écartant du fait local dont sont nées ces légendes.

Mais il est une autre légende qui est très populaire au pays de Québec et qui est également très répandue en pays poitevin, c'est celle de la Chasse-

Gallery.

Plusieurs écrivains canadiens ont parlé dans leurs écrits de la Chasse-Gallery, notamment Alfred Désilets, dans ses *Souvenirs d'un octogénaire*, Aegidius Fauteux, Messieurs Marius Barbeau, E.-Z. Massicotte et Victor Morin. Honoré Beaugrand en a tiré un conte plein de vie, de saveur et d'intérêt qui figure dans ses *Légendes canadiennes*, publiées en 1900.

Sans doute ce dernier ouvrage a-t-il fortement contribué à propager la légende de la Chasse-Gallery aux quatre coins de la province.

Point s'est besoin de la raconter longuement ici. Tout le monde connaît l'histoire de ces huit gars, rudes et décidés, qui, partis d'un chantier de bois où ils travaillent, en haut de la Gatineau, se rendent en pleine nuit à Lavaltrie pour y voir leurs « blondes », à plus de cent lieues de là. Ils voyagent en canot d'écorce, dans les airs, à plus de cinquante lieues à l'heure, par chasse-gallery, sous la direction de Baptiste Durand qui a déjà fait pareil voyage cinq fois sans encombre. Mais il faut promettre, au départ, de livrer son âme au Diable si, au cours de la randonnée, on prononce le nom de Dieu ou on heurte avec le canot une croix ou un clocher d'église. Tout se passe très bien à l'aller. Les rameurs fendent l'air de leurs avirons à une vitesse folle, aiguillonnés par les rires, les lazzis et les chants, parmi lesquels revient souvent le refrain cabalistique « Acabris ! Acabras ! Acabram ! » Malheureusement Baptiste Durand ne peut résister, à Lavaltrie, à la tentation qu'exerce sur lui la dive bouteille. Il boit trop, si bien qu'il perd le contrôle de lui-même et du canot. Il en résulte une chute dans la neige au flanc du Mont-Royal. Ses compagnons décident de le ligoter et de le bâillonner. Ils le placent en cet état au fond du canot. Remontés à bord, ils réussissent à repartir et à reprendre les airs. Par malchance pour eux, Baptiste parvient à se débarrasser de ses liens et de son bâillon. Furieux, il crie, tempête, gesticule ; il jure, sans toutefois prononcer le nom de Dieu. Mais il fait tant et si bien que le moment arrive où le canot heurte la cime d'un gigantesque sapin et fait une culbute finale non loin du chantier de la Gatineau. C'est dans un épais banc de neige qu'on découvre, endormis, tous les voyageurs de la Chasse-Gallery qui s'en tirent avec seulement de légères égratignures, sans avoir rien donné au Diable.

D'après le Glossaire du parler français au Canada, il existe des variantes de la Chasse-Gallery dans les provinces françaises suivantes : Anjou,

Maine, Normandie, Poitou, Saintonge, toutes provinces qui ont fourni à la Nouvelle-France le plus grand nombre de ses premiers colons.

Les malheurs actuels de la France empêchent, hélas ! d'approcher des sources où il faudrait puiser pour se renseigner à fond sur les origines, la diffusion et les variantes de la légende en ce pays.

Dans son ouvrage *Contes et Légendes du Poitou*, l'écrivain régionaliste, Madame Francine Poitevin, lui consacre quelques alinéas. Disons en passant qu'elle y parle aussi des feux follets. Ajoutons que partout les paysans, dans les campagnes poitevines, comme partout les habitants, dans les campagnes du Canada français, se racontent, aux veillées d'hiver, des histoires de revenants, de loups-garous, de farfadets, de lutins, de jeteurs de sorts.

L'université de Yale a publié en 1943, sous le titre *Survivances modernes de la Mesnie Hellequin*, une courte étude dont l'auteur est M. Gustave Cohen. Dans cette mince brochure, l'éminent médiéviste français rattache la légende de la Chasse-Gallery à la légende de la Mesnie Hellequin, qu'il a retracée jusqu'au haut Moyen Âge, et il s'étonne et il s'émerveille d'avoir retrouvé la première sur les rives du Saint-Laurent.

Au sujet de la Mesnie Hellequin, M. Gustave Cohen dit : « La conjonction des deux termes témoigne d'une interférence des deux civilisations romano-celtique et germanique sur le territoire de l'ancienne Gaule, car *Mesnie*, forme picarde de *Mesniée*, c'est *Mansionata*, lignée, et dans *Hellequin*, *quin* est le gothique *Kuni*, correspondant au latin *genus*, tandis que le radical *Hell* désigne l'Enfer. Mais dans le *Jeu de la Feuillée* d'Adam le Bossu d'Arras (vers 1276), Hellequin devient un grand *Prince de féerie* amoureux de Morgane, et l'on sait comment il est Alichino chez Dante et Harlequin sur notre théâtre du XII^e siècle. Le manteau d'Arlequin qui encadre notre scène moderne, c'est la chape d'Hellequin ou gueule d'Enfer médiévale.

« Mais ce sont là des formes édulcorées et riantes d'anciennes terreurs populaires. Quand le vent secouait le toit de chaume qu'il menaçait d'emporter, nos ancêtres disaient : c'est la « Mesnie Hellequin qui passe ». Or cette chasse sauvage, la *Wilde Jagd* des Allemands, cette chevauchée

fantastique des Morts, maint paysan l'avait rencontrée la nuit et en avait gardé l'horreur. »

Enfin, faisant allusion à la légende de la Chasse-Gallery répandue au pays de Québec, M. Gustave Cohen termine son étude par cette phrase : « Ainsi a survécu, en deçà et au-delà de la Mer océane, la « Mesnie Hellequin » avec ses chasseurs, ses huées, ses meutes et ses clochettes, ses claquements de dents dans la nuit. »

La légende de la Chasse-Gallery a donc été apportée de France, mais, comme l'ont fait remarquer fort justement Aegidius Fauteux et M. Massicotte, elle s'est transformée, en s'implantant de ce côté de l'Atlantique, elle s'est adaptée aux conditions particulières d'un pays différent. Le moyen de locomotion le plus en usage, sinon le seul en usage pendant longtemps, aux premiers âges de la Nouvelle-France, ayant été le canot, c'est en canot que les conteurs firent effectuer à leurs voyageurs leurs folles randonnées aériennes.

S'il est hors de doute que la légende elle-même soit venue de la vieille France, reste à savoir de laquelle de ses provinces étaient les colons qui lui firent franchir l'océan : Anjou, Berry, Maine, Normandie, Poitou, Saintonge, Touraine ?

M. Gustave Cohen qui est une autorité et qui connaît les versions et variantes de ces diverses provinces, n'hésite pas à se prononcer. Pour lui, ce sont des poitevins qui ont apporté la légende en Nouvelle-France. « Dans notre cher Canada français, déclare-t-il... j'ai retrouvé la « Chasse-Gallery » poitevine ». Et plus loin, il déclare encore : « Ainsi la tradition poitevine s'est installée aux bords du Richelieu et du Saint-Laurent ».

Cette constatation peut fournir un argument de plus pour ceux qui pensent que, contrairement à l'opinion trop répandue et trop volontiers acceptée, les Canadiens français n'ont pas reçu d'héritage que de leurs ancêtres normands.

L'expérience a prouvé qu'il est extrêmement difficile, — impossible même, d'après certains, de déterminer avec exactitude, en partant de la source, combien chaque province de France a fourni à la Nouvelle-France de colons qui y ont fait souche à l'époque capitale allant de 1608 à 1700. Telles qu'elles nous sont offertes par les historiens, les statistiques les plus

sérieuses révèlent que le Poitou proprement dit arrive au troisième rang. Elles nous montrent aussi que, si l'on ajoute, au nombre de colons fournis par cette province, ceux fournis par les trois autres provinces sœurs : Angoumois, Aunis et Saintonge qui constituent avec lui un bloc, un tout dont elles sont inséparables, on obtient un total dépassant de plus de 500 celui de la Normandie.

Mais la nature du sang qui coule dans les veines d'un peuple n'est pas le seul facteur qui entre en ligne de compte dans la formation de son âme et de sa personnalité. On admet que le langage a son importance. Et, à ce point de vue, les linguistes reconnaissent que, à côté de la Normandie, la Saintonge a laissé son empreinte.

Le folklore ne peut-il pas, ne doit-il pas lui aussi entrer en ligne de compte, avec ses usages, ses coutumes traditionnelles, ses rites, ses mœurs, croyances et superstitions populaires, ses chansons, ses légendes, ses contes ?

Dans son ouvrage intitulé : *Contes et légendes du Poitou*, dont j'ai précédemment cité un passage, Madame Francine Poitevin écrit encore : « C'est au bord d'une fontaine que le poète compose la chanson la plus populaire de chez nous, que la jeunesse chantait, bras dessus, bras dessous, en un joyeux cortège qui se déroulait tout au long des prairies, les soirs de ballade.

« Les Poitevins qui allèrent coloniser le Canada, ont emporté avec eux ce vieux refrain qui se chante encore dans cette terre lointaine, au cœur français :

« En revenant des noces, j'étais bien fatigué,
Au bord d'une fontaine je me suis reposé.
Ah ! j'l'attends, j'l'attends, j'l'attends,
Celui que j'aime, que mon cœur aime.
Ah ! j'l'attends, j'l'attends, j'l'attends,
L'attendrai-je encore longtemps ?
Celui que mon cœur aime tant. »

Le fait que ce refrain si populaire au pays de Québec se chante en pays poitevin constitue-t-il une preuve irréfutable qu'il est d'origine poitevine et qu'il a été apporté sur les bords du Saint-Laurent par des Poitevins ? Évidemment non.

C'est l'opinion de trois folkloristes canadiens de renom, Messieurs Barbeau, Massicotte et Lacourcière que, dans l'attribution des origines des pièces de folklore, il faut user d'une prudence extrême, avant de conclure. Les noms de lieux et de personnes, par exemple, dans une légende ou dans une chanson ne sont pas une indication infailible d'origine, car, dans les variantes d'une même pièce, il n'est pas rare de trouver des noms de lieux et de personnes différents. Tout de même, il est des cas, comme dans la chanson intitulée « Les Filles de La Rochelle », où, à cause du contexte, le doute n'est guère possible. On peut présumer, sans risque trop grave d'erreur, que cette dernière chanson a pris naissance à La Rochelle, capitale de l'Aunis et que c'est par des Aunisiers, frères de race des poitevins, qu'elle a été apportée en Nouvelle-France.

D'autre part, lorsque l'on étudie le problème de la naissance et de la diffusion des pièces de folklore dans les provinces françaises, on ne doit pas perdre de vue la place de premier plan qu'a occupée pendant des siècles le Poitou dans l'histoire de la France. On ne doit pas oublier qu'au IV^e siècle et au V^e siècle, grâce à l'influence de son génial évêque, le père de l'Église saint Hilaire, le Poitou jouissait d'un immense prestige. Ce prestige rayonnait dans toute la chrétienté, et de Poitiers et vers Poitiers, sa capitale, un courant puissant d'échanges s'était établi. On ne doit pas oublier que, plus tard, à la fin du X^e siècle, tout au long du XI^e siècle et au XII^e siècle, la dynastie des Guilhem, comtes de Poitiers et ducs d'Aquitaine, avait fait de son comté un état extrêmement prospère, développé et influent. Poitiers fut alors un foyer florissant de vie intellectuelle intense. Troubadours et jongleurs séjournaient à la véritable cour qu'y tenaient ses comtes, notamment Guilhem VII, surnommé le premier des troubadours. Les grands vassaux de l'Angoumois, de l'Aunis, de la Saintonge guerroyèrent à côté des vassaux poitevins sur tous les champs de bataille et prirent part aux Croisades avec des troupes levées parmi les gens de leurs domaines. Plus tard encore, au XIV^e et au XV^e siècles, Poitiers joua, dans le royaume un rôle considérable ; elle fut même pendant 18 ans la capitale de la France. Son université, fondée en 1431, par Charles VII, groupa, autour des chaires de ses maîtres, jusqu'à quatre mille étudiants et acquit bien vite une renommée telle qu'elle valut à l'antique cité d'être appelée l'Athènes de la France.

N'est-il pas alors parfaitement légitime de supposer que le Poitou qui joua un si grand rôle dans la vie intellectuelle de la Gaule romaine, puis de la France du Moyen Âge, et dont la situation géographique a toujours fait un seuil, un lieu de passage ou de rencontre entre le Nord et le Sud, ait constitué un centre particulièrement apte à la création comme à la transmission des chansons, des légendes et des contes ? Qui sait si les Normands qui ravagèrent à plusieurs reprises le Poitou ne dérobèrent pas, dans les richesses du folklore poitevin, des pièces qu'ils emportèrent en Normandie pour les y ajouter aux pièces de folklore venues avec eux des pays scandinaves ? Qui sait si les Poitevins, accourus en grand nombre en Normandie, à l'appel de Guillaume le Conquérant, n'apportèrent pas dans son duché, avant de s'embarquer avec lui pour l'Angleterre, des chansons, des légendes et des contes recueillis en pays poitevin ?

Qu'on me permette de citer, avant de terminer, les premières phrases d'un article intitulé *Petit discours de la méthode*, qui porte la signature de M. Guy Frégault, chargé de cours à la Faculté des Lettres de l'Université de Montréal et professeur d'histoire.

« Ce n'est nullement pour produire un effet littéraire que nous évoquons la figure de Descartes. Le doute méthodique, le système de la table rase, est la condition d'un travail historique à la fois intelligent et fécond. Ne tenir pour certain que ce qui est prouvé, d'accepter que ce qui s'appuie sur les documents ou sur les monuments authentiques et, pour le reste, appeler les hypothèses par leur nom, telle est la règle fondamentale à laquelle les ouvriers de l'histoire ne doivent jamais se permettre de déroger. »

Loin de moi la pensée de vouloir enlever à la Normandie quoi que ce soit qui lui revienne légitimement. À chacun son dû. Mais la Normandie n'est pas toute la France. Les formules extasiées de visiteurs européens plus ou moins pressés qui, prévenus ou persuadés d'avance qu'ils vont retrouver au Canada des sortes de décalques de Normands, déclarent que tout ce qu'ils remarquent de français chez les Canadiens français est authentiquement, uniquement, exclusivement normand, ces formules extasiées, disons-nous, ne sauraient constituer un critère inattaquable. Retranché derrière l'autorité de Descartes, un poitevin lui aussi un illustre et très authentique poitevin (qu'on a tenté de faire passer pour tourangeau parce qu'il est né par accident dans la Touraine toute proche), on peut demander que ne soit

considéré comme certain que ce qui est prouvé et prétendre que le reste n'est qu'hypothèse.

Si la Normandie a beaucoup donné d'elle-même, cela a été prouvé, à la Nouvelle-France, elle n'est pas la seule province à avoir donné. Sans lui faire d'injustice, on peut désirer qu'on ne laisse pas s'enraciner à jamais l'opinion fausse que la Normandie soit justifiable de tirer à elle, selon l'expression populaire, toute la couverture et de revendiquer pour sa seule gloire la totalité de l'héritage français.

Du bloc formé par les quatre provinces du Centre-Ouest de la France : Angoumois, Aunis, Poitou et Saintonge, sont venus plus de colons que de la seule Normandie et, parmi eux, les ancêtres de plusieurs des plus grandes figures de l'histoire du Canada français, nommément Champlain, Papineau, Laurier, pour n'en citer que trois parmi les morts.

Dans l'héritage folklorique légué par ces provinces, se trouve, nous l'avons vu, la légende de la Chasse-Gallery. Pourquoi le Canada français ne chercherait-il pas à grossir son héritage poitevin ? L'histoire de la fée Mélusine, la fée « bâtisseuse » non pas seulement de châteaux, mais aussi de monastères, de chapelles et d'églises, est pleine d'attrait et de charme. Elle se prête à des versions diverses, à de nombreux épisodes, à des développements variés. Elle est de nature, semble-t-il, à inspirer un compositeur imaginatif, pour une pièce musicale de large envergure, un ballet-féerie par exemple, de même qu'un poète ou un prosateur, pour une œuvre importante. À tout le moins, un écrivain canadien ne pourrait-il s'emparer de la belle légende de la fée Mélusine que lui offre le pays poitevin, qui fut terre ancestrale, pour la canadianiser et l'adapter au pays de Québec, ne pourrait-il en tirer un conte qui devienne populaire, comme Beaugrand a fait de la Chasse-Gallery, enrichissant ainsi la littérature canadienne et le folklore canadien suivant la tradition française ?

-
1. ↑ Texte retouché d'une conférence prononcée le 29 mars 1944 devant les membres de la Société Historique de Montréal.
 2. ↑ En plus des citations qui suivent, nous avons puisé largement dans l'*Histoire de Poitou* de M. Boissonnade, en composant cette partie de notre travail.

3. [!\[\]\(083c47035c41128e162e6ff1df8e4662_img.jpg\)](#) Le casse-museau est une sorte de pâtisserie légère, dorée au feu et gonflée, dans la composition de laquelle entrent du lait et des œufs. Autrefois, s'il faut en croire la tradition, à la procession des Rogations, on lançait de ces gâteaux à la figure des assistants : d'où leur nom.
4. [!\[\]\(dcafed9cbc639801c3af471e6c48ccfb_img.jpg\)](#) Clément V, protégé et influencé par Philippe le Bel, s'étant fixé en 1309, à Avignon, commença cette période de soixante-huit ans, pendant laquelle le siège de la papauté ne fut plus à Rome mais en France.

IV

LÉGENDE DU CHEF DE SAINT JEAN-BAPTISTE

Châtelailon, aujourd'hui petite ville, mais très prospère station balnéaire de la Charente-Inférieure, fut capitale de l'Aunis et place-forte très puissante avant la fondation de La Rochelle. Quelques historiens qualifient même de principauté ce gouvernement féodal minuscule.

Son premier seigneur dont l'histoire fasse mention fut Isambert. Dans un précis historique sur Châtelailon, un chroniqueur, H. d'Aussy, a écrit ce qui suit^[1] :

« Un fait bien remarquable dans l'histoire de Saintonge vint mettre en évidence la prépondérance de ce seigneur sur tous les châtelains de la contrée : le bruit se répandit que la tête de St-Jean-Baptiste qu'on prétendait avoir été apportée précédemment au monastère d'Angery, fondé en 837 par Pépin, duc d'Aquitaine, venait d'être retrouvée par Alduin, abbé du monastère, en 1018 (MM. Merville et Massiou placent cet événement en 1010). Voici la relation de Maichin sur ce fait auquel on attachait la plus haute importance au XI^e siècle : « On raconte que Guillaume IV, dit *Fierabras*, comte de Poitou et de Guyenne, passa les Alpes pour faire ses oraisons à Rome, environ la feste de Pâques de cette année 1018 : que pendant son absence Alduyn abbé de Saint-Jean-d'Angély, trouva une teste humaine dans une closture de pierre taillée en forme de pyramide ; que c'était le Chef de St Jean-Baptiste, suivant l'opinion de ce bon abbé, et que le comte Guillaume ayant appris cette nouvelle, à son retour de Rome, en fut merveilleusement joyeux. »

« Je n'entreprendrai de soutenir ici une controverse sur un sujet aussi délicat ; je dois me borner à affirmer qu'aucun doute ne s'éleva alors sur la réalité de cette précieuse relique, et Robert, roi de France, la reine Constance, le roi de Navarre, le duc de Normandie, le comte de

Champagne, et une foule de seigneurs et de chevaliers de France, d'Espagne, d'Italie, de Lorraine et de Germanie s'empressèrent de se rendre à l'abbaye d'Angery présenter leurs hommages et faire leurs offrandes au chef de St Jean-Baptiste.

« Le bourg d'Angery reçut une extension considérable par suite du séjour de tant d'illustres visiteurs et des escortes qui les accompagnaient. Parmi les noms des seigneurs mentionnés dans les anciennes chroniques, on trouve celui d'Isambert, seigneur de Châtelailon et on ajoute que ce personnage de distinction avait un nombreux cortège de barons, lorsqu'il vint honorer la sainte relique. »

D'après l'historien Joseph Guérinière^[2], consulté sur la découverte de cette tête humaine, « sur laquelle le temps n'avait point encore porté ses empreintes ». Alduin, abbé du lieu, répondit qu'elle était celle de St-Jean, le précurseur de Jésus. Il fait connaître que le roi Robert, venu avec sa femme déposer le tribut de son respect, fit don au monastère d'un vase précieux tout enrichi d'or et que, « lorsqu'il s'en retourna en France, il fut reçu avec grand honneur dans la cité de Poitiers par le duc Wilhem ».

Commentant l'événement qui, déclare-t-il, eût un retentissement considérable dans toute la chrétienté, un autre historien, François de Vaux de Foletier^[3] prétend que la tête aurait été retrouvée dans les ruines de l'ancienne église, détruite par les Normands, où elle était conservée dans une boîte de pierre en forme de pyramide. Le comte-duc Guillaume l'aurait fait placer dans un reliquaire d'argent massif pour qu'elle fût exposée à la vénération des fidèles qui se pressèrent en immenses pèlerinages. L'historien ajoute que, quelques sceptiques ayant mis en doute « l'identité du chef du Précurseur, une commission d'évêques, réunie à la demande du duc Guillaume émet l'avis qu'il est authentique. Aussi, les dons affluent (on admire celui du roi Robert, une conque d'or pur de trente livres). »

Il ne semble pas que soient nombreux les Canadiens ayant connaissance de cette légende du Chef de Saint Jean-Baptiste, laquelle valut une telle notoriété au XI^e siècle à ce coin de la Saintonge qui est pour un si grand nombre d'entre eux terre ancestrale.

Selon le Guide Joanne^[4], St Jean-d'Angély s'est formée autour d'une abbaye de Bénédictins, dans la vaste forêt d'Angély, ou Angery, dont

l'abbaye et la ville prirent le nom. Bâtie sur les bords de la rivière la Boutonne, ayant une population de moins de 8,000 âmes (en 1920), cette petite ville est une sous-préfecture du département de la Charente-Inférieure ou Maritime.

Quant à l'abbaye fameuse autour de laquelle s'éleva la ville, elle a une longue histoire à raconter, histoire captivante et mouvementée.

Enfin, pour ce qui est de la tête du patron des Canadiens-français, décapité, vers l'an 31 de notre ère, à la demande d'Hérodiade, femme d'Hérode Antipas, et à laquelle cette tête fut présentée sur un plateau, l'honneur de la posséder fut revendiqué par plusieurs villes et par plusieurs pays, d'après les *Acta Sanctorum*, l'ouvrage célèbre des Bollandistes.

-
1. [!\[\]\(b4aa97f9f857d779b1bce20db3699960_img.jpg\)](#) *Précis historique sur Châtelailhon*, par H. d'Aussy, membre correspondant de plusieurs Académies et sociétés savantes.
 2. [!\[\]\(8805e6606f33bcbf1d86bf68b5e8d0a6_img.jpg\)](#) Joseph Guérinière, *Histoire générale du Poitou*.
 3. [!\[\]\(df382e4e2f542a9946e6279a2574ec9e_img.jpg\)](#) François de Vaux de Foletier, archiviste de la Charente Inférieure, *Histoire d'Aunis et de Saintonge*.
 4. [!\[\]\(9f5fdba842f86dee710abca526d5aa1b_img.jpg\)](#) Guide Joanne, *Bords de la Loire et Sud-Ouest*.

V

APPENDICE

Citations et titres d'ouvrages ou d'articles tendant à montrer comme quoi l'appellation de Poitou doit s'étendre bien au delà des limites fixées généralement à cette province et comme quoi Angoumois, Aunis, Poitou et Saintonge constituent une unité régionale de province sœurs qui ont été étroitement unies, associées, entremêlées, sinon fondues ensemble au cours des siècles.

« Le vieux Poitou, et par là nous pouvons entendre cette partie de l'ancienne Aquitaine qui, avant de former quatre provinces distinctes, le Poitou, l'Aunis, la Saintonge et l'Angoumois, fut d'abord et longtemps presque toute comprise sous la dénomination générale du Poitou. »

Audinet, *Discours sur l'importance historique du Poitou*, prononcé devant la *Société des Antiquaires de l'Ouest*, dans la séance publique du 30 décembre 1864.



« Poitou, Aunis, Angoumois, Saintonge, provinces sur lesquelles un ciel aux bleus profonds et aux gris délicats étend un pavillon mouvant, sans cesse agité par les vents venus de l'Océan... Pays d'Ouest où se heurtèrent des races : les Visigoths d'Alaric, contre les Francs de Clovis ; les Arabes d'Abdérame, contre les soldats blonds de Charles Martel ; les Anglais du Prince Noir, contre les Français de Jean le Bon... Terres d'histoire et de légende... »

J. Valmy-Baysse
Le Visage de la France — Éditions des Horizons de France
Tome II — *Le Poitou, l'Angoumois et la Saintonge*

« Ainsi, la Saintonge, l'Aunis, le Poitou et la partie occidentale de l'Angoumois se trouvent être compris en entier dans le domaine de la langue d'oïl. »

A. Terracher, recteur de l'université de Dijon
La rencontre des langues entre Loire et Dordogne.

« Cette grande cité (Saintes) était (à l'époque gallo-romaine) le centre, non seulement du territoire qui est devenu la Saintonge, mais encore de celui qui a pris le nom d'Angoumois et qui eut comme capitale Angoulême. Les *Ecolismenses* n'apparaissent en effet qu'au IV^e siècle, quand ils furent séparés politiquement des Santones par Honorius. C'était donc même pays et même race, et la vie dans toute cette région devait être identique. »

Georges Musset
conservateur de la bibliothèque de La Rochelle
Saintes, ville gallo-romaine

« Quatre anciennes provinces : Poitou, Aunis, Saintonge et Angoumois, étendent leurs merveilles touristiques, leur sol fertile, leurs calmes paysages entre la Loire et la Gironde qui les limitent au Nord et au Sud.

« Cette vaste région semble réunir tous les agréments naturels que l'on se plaît à rencontrer, sauf les hautes altitudes qui lui sont inconnues. »

Georges Vaucheret,
président de la Fédération des Syndicats
d'Initiative de Poitou, Aunis,
Saintonge et Angoumois.
Entre Loire et Gironde — La France

Touristique



« La production caprine a pris une place importante et méritée, — dans les petites, les moyennes et même les grandes exploitations des riches cantons de Lusignan, la Mothe-Saint-Héraye, Saint Maixent... Elle s'étend, plus loin, sur les cantons de Ruffec et de Villefagnan en Charente, qui sont, pour une grande partie un prolongement du Poitou tant par l'origine géologique et la nature de leurs terrains que par leurs productions, les mœurs et les coutumes de leur population. »

E. Baillargé,
Directeur des services agricoles
de la Vienne,
La Chèvre et ses produits en Poitou.



« Le grand port fluvial de Niort était (au moyen Âge) l'entrepôt continental des sels de l'Aunis, de Saintonge, du Bas-Poitou ; Brouage en était l'entrepôt océanique. »

Georges Jaulin,
*Les Marais salants du littoral du
Centre-Ouest*



« Poitou, Saintonge, Angoumois : pays d'Ouest. Chemin naturel de toutes les migrations d'hommes entre les deux grandes plaines françaises. »

« Le pays d'ouest mérite qu'on le regarde et qu'on fasse halte. »

« Le pays d'Ouest n'accroche pas ; on ne l'aime pas en coup de foudre, mais d'une affection lente, progressive et qui dure. »

« Les agglomérations principales, Poitiers, Angoulême, Niort, La Rochelle, Rochefort, ne sont que de petites villes et le vent champêtre pousse entre leurs maisons l'odeur des campagnes profondes. »

Ernest Pérochon

écrivain régionaliste poitevin
auteur de Nène (prix Goncourt 1920), etc.
Le Pays de France, tome III :
Poitou, Angoumois, Aunis, Saintonge



« ...en 1893 fut fondée l'Association centrale des Laiteries coopératives des Charentes et du Poitou, dont le siège social fut fixé à Niort. Au début, elle réunit une vingtaine de sociétés ; ce nombre s'éleva à 60 en 1895, 86 en 1900 et est actuellement (1926) de 129, dont 53 en Charente-Inférieure, 43 dans les Deux-Sèvres, 15 en Vendée, 6 dans la Vienne, 4 en Charente... »

Paul Mercier
président de la Fédération des laiteries
coopératives des Charentes et du Poitou
*Les Laiteries coopératives des Charentes et
du Poitou.*



« Entre Loire et Gironde, trois provinces : Vendée, Poitou et Saintonge composent une région assez homogène, bien qu'elles conservent une physionomie personnelle...

« Le voisinage de l'Océan, la communauté de climat maintiennent entre ces provinces une évidente solidarité. Elles constituent une région de transition entre le nord de la Loire où il pleut davantage, et le sud de la Garonne où le soleil est plus vif... »

Louis Hourticq, de l'Institut.



« J'avais perdu de vue que ce programme du Centre régional^[1], qui groupe sur les bords de la Seine poteries, meubles, tissages, dentelles, bijoux, tous ces modestes reflets d'un monde fait à la main, nous l'avons réalisé dès 1896, sous l'égide de Gustave Boucher, un des premiers régionalistes groupés autour de Charles Brun, de Jean Lahor, de Vincent d'Indy. Nous avons évoqué l'âme de la vieille France, dans ces cinq

départements de la Vienne, de la Vendée, des Deux-Sèvres, de la Charente et de la Charente-Inférieure qui sont pour nous beaucoup plus simplement le « Pays d'Ouest ».

Henri Clouzot



« Entre la Loire et la Gironde, la belle vallée de la Vienne à l'est et l'Océan à l'ouest, s'étendent les pittoresques régions qui constituaient, autrefois, les provinces du Poitou, de l'Aunis et Saintonge et de l'Angoumois. Le seul énoncé de ces titres fait immédiatement songer aux diversités de caractères que peut présenter cette Fédération de Syndicats d'initiatives. Ces quatre provinces sont devenues cinq départements, mais si l'on peut supposer qu'aucun d'eux n'est la réplique exacte de son voisin, on peut cependant affirmer qu'ils se complètent d'une façon très heureuse et que leur ensemble forme un groupement homogène, à tous les points de vue. »

G. Vaucheret,
président de la Fédération des Syndicats
d'Initiative de Poitou, Aunis, Saintonge,
Angoumois.

La France Touristique — *Poitou, Aunis,
Saintonge et Angoumois*



« La plupart des provinces de notre belle France présentent un caractère unique : tantôt c'est la montagne avec ses sommets neigeux, ses torrents et ses vallées, tantôt c'est la mer avec ses falaises ou ses côtes rocheuses déchiquetées par le flot.

« Aucune, peut-être, ne réunit autant d'aspects divers que celle formée par les cinq départements constituant notre Fédération. Moins connue que ses voisines, elle mérite cependant, à tous égards, de retenir le touriste, qui rentrera chez lui, non pas seulement émerveillé, mais surpris des beautés que notre région lui réserve !... »

Le Pays d'Ouest (extrait de l'avant-propos d'une brochure intitulée : « Poitou, Saintonge, Aunis, Angoumois, publiée par la Fédération des Syndicats d'initiative (Vienne, Deux-Sèvres, Vendée, Charente-Inférieure, Charente).

« Saintonge — Ancienne province de France qui formait, avec l'Angoumois, un des 33 gouvernements. »

« La population saintongeaise diffère peu de ses voisines, le patois ressemble au poitevin avec l'adjonction de formes particulières gasconnes, anglaises et peut-être celtiques. »

Nouveau Larousse Illustré — Claude Augé.

« La chute de la capitale de l'Aunis (Châtelailon, rasée en 1131, par Guilhem VIII, comte de Poitiers) fit la fortune de La Rochelle. Guilhem VIII choisit ce site, où végétait une misérable population de pêcheurs, pour y placer le port des comtes de Poitiers et y attirer par des franchises, une nombreuse population cosmopolite. »

Roger Berland

extrait de : Le Centre-Ouest de la France

« Dix-huit Syndicats d'Initiative, groupés en une Fédération dont le siège est à la Rochelle, forment l'organisation touristique du Poitou, de l'Aunis, de la Saintonge et de l'Angoumois... »

Séverin Mérieux

président du Syndicat d'Initiative de Poitiers

Notons qu'alors l'expression de duché d'Aquitaine n'existe plus que dans les formules diplomatiques ; dans l'usage courant on dit Poitou et Gascogne ; le Poitou est toute la partie au nord de la Gironde.

Histoire d'Aunis et de Saintonge
par F. de Vaux de Foletier



Lorsque les Romains tentèrent d'assujettir la totalité des Gaules à leur gigantesque empire, trois petits peuples différents et distincts habitaient la partie du territoire qui a formé depuis le Bas-Poitou, avec les portions qui en ont été détachées au moyen-âge. Ces peuples, qui se trouvaient placés entre les Poitevins, *Pictones*, les *Angevins*, *Andes*, et les *Nantais*, *Namnetes*, étaient les *Ambiliates* ou *Ambilatri*, les *Anagnutes*, appelés autrement *Agnutes* ou *Agnotes* et les *Agésinates*.

...Les Ambiliates, les Anagnutes et les Agésinates, ^[2] étaient des alliés des Pictons, Pictones, avec lesquels ils se trouvèrent confondus, plus tard, sous Auguste...

Ainsi l'évêché de Poitiers s'est d'abord étendu sur tous les territoires des Poitevins et même des petits peuples qui d'abord leur avaient été annexés, pour faire ensuite un seul tout avec eux. On peut même dire que c'est à cette époque que la fusion réelle des Pictons, des Ambiliates, des Anagnutes et des Agésinates, s'opéra entièrement.

...L'évêché de Poitiers et conséquemment le pays des Poitevins s'avançaient donc encore jusqu'à la Loire du côté de l'Anjou, dans le IX^e siècle.

Histoire du Poitou
par Thibaudeau



Il reste une vaste région, celle de l'Ouest, Saintonge et Poitou... Nulle part en France, l'art roman n'a plus de séduction. On rencontre dans des villages... des églises, véritables merveilles, où quelques éléments du décor arabe se combinent avec quelque chose de mystérieux, qui est le génie des provinces de l'Ouest... Il n'est pas surprenant de voir les voussures ornées de personnages se multiplier dans les portails de l'Ouest, puisque c'est là que ce motif paraît avoir pris naissance... Si incomplets que puissent être ces portails de la Saintonge et du Poitou, ils n'en restent pas moins fort

intéressants. Ils n'ouvrent pas le ciel à l'homme, comme font les autres, mais ils lui parlent de ses devoirs.

Émile Mâle

L'art religieux du XII^e siècle en France, 1924

-
1. [↑](#) À propos du pavillon de la 5^e Région, à l'Exposition internationale de Paris, en 1937.
 2. [↑](#) Le territoire occupé par ces trois peuples fut compris ultérieurement dans la Vendée et dans l'Aunis.

VI

BIBLIOGRAPHIE

— Jules César — Les commentaires de César (traduction par M. Le Deist de Botidoux.)



— Amédée Thierry — Histoire des Gaulois.

— Camille Jullian — Histoire de la Gaule.

— La Grande Encyclopédie.

— Larousse — Grand Dictionnaire universel.

— Claude Augé — Nouveau Larousse illustré.

— Joseph Guérinière — Histoire générale du Poitou, 1838.

— Thibaudeau — Histoire du Poitou.

— P. Boissonnade, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Poitiers — Histoire de Poitou.

— F. de Vaux de Foletier — Histoire d'Aunis et de Saintonge.

— Le Centre-Ouest de la France — Encyclopédie régionale illustrée (publiée par la Fédération intellectuelle et économique du Centre-Ouest de la France. 1926)

— La France Touristique — Poitou, Aunis, Saintonge, Angoumois (publié par la Fédération des Syndicats d'Initiative de ces quatre provinces).

— Guide Joanne — Bords de la Loire et Sud-Ouest de la France.

— R. Brothier de Rollière — Guide du voyageur à Poitiers. 1930

— Raymond Poumailloux — Le Meilleur guide du Touriste dans Poitiers et ses environs.

— La Tradition en Poitou et Charentes. 1897 : Congrès de Niort de la Société d’Ethnographie Nationale et d’art populaire.

— Francine Poitevin — Contes et légendes du Poitou (F. Poitevin, écrivain, régionaliste, auteur de La terre Poitevine, Rester, La Fée de Vieillefont (couronné par l’Académie Française).

— Charles Perrault — Contes.

— Joris Karl Huysmans — Là-Bas.

— D^r Cabanès — Légendes et Curiosités de l’Histoire.

— Louis Chaigne — La Vendée (légende de Mélusine).

— Abbé Ernest Candolive — La forêt de Mervent — Vouvant (La Fée Mélusine). 1933.

— André Lebey — Le Roman de la Mélusine. 1922.

— Revue poitevine et saintongeaise.

— Bulletin religieux du diocèse de La Rochelle et Saintes.

— Bulletin des Amitiés Canadiennes de La Rochelle et du Centre-Ouest (Aunis, Saintonge, Poitou, Angoumois).

— Anthropologie du Chant scolaire et post-scolaire — Chansons populaires des provinces de France : Région de l’Ouest : Aunis, Angoumois, Poitou, Saintonge.



— François-Xavier Garneau — Histoire du Canada.

— Jean Bruchési — Histoire du Canada.

— M^{gr}. Cyprien Tanguay — Dictionnaire général des familles canadiennes.

— Rév. P. L. Le Jeune — Dictionnaire général du Canada. 1931.

— Glossaire du Parler français au Canada, publié par la Société du Bon parler français au Canada.

— Mémoires du 1^{er} et du 2^{ème} Congrès de la Langue française en Canada. 1912-1937.

— Émile Salone — La colonisation de la Nouvelle-France.

— Georges Langlois — Histoire de la population canadienne-française.

— Abbé Lionel Groulx — La Naissance d'une Race.

— Bulletin des Recherches Historiques à Québec.

— Journal of American Folk-Lore.

— Alfred Désilets — Souvenirs d'un octogénaire.

— Honoré Beaugrand — Légendes canadiennes. 1900

— Marius Barbeau — Œuvres diverses.

— Victor Morin — L'utile et le futile, 1943.

VII

Tableau de l'émigration française établi par l'abbé Stanislas Lortie professeur à l'Université Laval, de Québec, et communiqué par lui au Premier Congrès de la Langue Française au Canada, tenu à Québec en 1912.

Provinces où étaient nés les émigrants	Nombre des émigrants				
	Époque où ils apparaissaient dans les registres				Totaux de
	1608	1640	1660	1680	1608
	à	à	à	à	à
	1640	1660	1680	1700	1700
Angoumois		13	54	26	93
Anjou	2	56	60	21	139
Artois		2	9	3	14
Aunis, Île de Ré, Île d'Oléron	23	115	293	93	254
Auvergne		3	18	14	35
Béarn		1	1	8	10
Beauce	14	22	46	23	105
Berry	1	5	32	11	49
Bourgogne	1	6	36	21	64
Bourbonnais		1	2	5	8
Bretagne	4	9	108	54	175
Brie	2	7	25	2	36
Champagne	7	23	76	23	129
Comté-de-Foix		1	1		2
Dauphiné		4	14	6	24
Flandre, Hainaut		1	11	3	15
Franche-Comté			1	5	6
Gascogne		5	22	24	51
Guyenne		8	61	55	124
Île-de-France	36	76	378	131	621
Languedoc		1	26	23	50
Limousin		5	26	44	75

Lorraine	1	6	7	2	16
Lyonnais	1	3	13	16	33
Maine	1	66	31	15	113
Marche		1	1	4	6
Nivernais		2	4	1	7
Normandie	89	270	481	118	958
Orléanais	4	7	33	19	63
Perche	89	122	24	3	238
Périgord		1	28	16	45
Picardie	11	7	60	18	96
Poitou		54	357	158	569
Provence		3	13	6	22
Roussillon			2		2
Saintonge	10	37	140	87	274
Savoie			6	6	12
Touraine		21	42	28	91
Totaux	296	964	2542	1092	4894

(Extrait des Mémoires du Congrès p. 8)

À propos de cette édition électronique

Ce livre électronique est issu de la bibliothèque numérique [Wikisource](#)^[1]. Cette bibliothèque numérique multilingue, construite par des bénévoles, a pour but de mettre à la disposition du plus grand nombre tout type de documents publiés (roman, poèmes, revues, lettres, etc.)

Nous le faisons gratuitement, en ne rassemblant que des textes du domaine public ou sous licence libre. En ce qui concerne les livres sous licence libre, vous pouvez les utiliser de manière totalement libre, que ce soit pour une réutilisation non commerciale ou commerciale, en respectant les clauses de la licence [Creative Commons BY-SA 3.0](#)^[2] ou, à votre convenance, celles de la licence [GNU FDL](#)^[3].

Wikisource est constamment à la recherche de nouveaux membres. N'hésitez pas à nous rejoindre. Malgré nos soins, une erreur a pu se glisser lors de la transcription du texte à partir du fac-similé. Vous pouvez nous signaler une erreur à [cette adresse](#)^[4].

Les contributeurs suivants ont permis la réalisation de ce livre :

- Viticulum
 - Kaviraf
 - Guillaumelandry
 - Cantons-de-l'Est
 - Ernest-Mtl
 - Jahl de Vautban
 - Acélan
 - Susuman77
 - Tylwyth Eldar
-

1. [↑](http://fr.wikisource.org) <http://fr.wikisource.org>
2. [↑](http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/deed.fr) <http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/deed.fr>
3. [↑](http://www.gnu.org/copyleft/fdl.html) <http://www.gnu.org/copyleft/fdl.html>
4. [↑](http://fr.wikisource.org/wiki/Aide:Signaler_une_erreur) http://fr.wikisource.org/wiki/Aide:Signaler_une_erreur